

DIRECTION

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES INSTANCES

Tél.: 03.64.46.16.61

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 02 mai 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le mardi 19 avril, s'est réuni le lundi 2 mai 2022 à 14h30 à la Direction Départementale, en présentiel ou en visioconférence via le système LIFESIZE, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (3 membres) étant atteint, le Bureau du C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

	Présent	Excusé
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER	×	
Monsieur Pascal BOHIN (Titulaire)	X	
Madame Christelle HIVER (Suppléant)		
Monsieur Hubert DE JENLIS (Titulaire)	х	
Monsieur Franck BEAUVARLET (Suppléant)		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY	х	
Monsieur Thibault DOMISSE	х	
Monsieur Alain GEST		X
Madame Brigitte FOURE		Х

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Messieurs Pascal BOHIN et Thibault DOMISSE ont participé à la séance du Bureau en visioconférence via le système LIFESIZE.

La séance est levée à 16h30.

DELIBERATION N°1

ALLÈGEMENT DES PROCÉDURES D'ACHAT EN DESSOUS DES SEUILS DE PROCÉDURE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants :

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Au 1er janvier 2022, les seuils européens des procédures marchés ont été actualisés. En ce sens, pour les marchés publics de fournitures et services, le montant des procédures formalisées est dorénavant de 215 000 € HT et pour les marchés de travaux de 5 382 000 € HT. En deçà de 40 000 € HT, le code de la Commande Publique n'exige pas de publicité ni de mise en concurrence. Pour autant, cela ne dispense pas du respect des principes fondamentaux de la commande publique, à savoir :

- > Égalité de traitement des candidats,
- > Transparence des procédures,
- > Libre accès à la commande Publique.

Par ailleurs, il est à préciser que, pour tout achat supérieur à 25 000 € HT dans une même famille d'achat, il est exigé la contractualisation d'un écrit (lettre de commande).

Le SDIS de la Somme souhaitant simplifier les achats de petits montants, mène actuellement une réflexion sur la possibilité d'alléger les procédures de mise en concurrence en dessous d'un certain montant.

Le processus suivant est proposé

I – Achats de fournitures et de services inférieurs à 5 000 € HT

Il est proposé, pour les achats de fournitures et services inférieurs à 5 000 € HT, de ne plus procéder à une mise en concurrence des fournisseurs sous réserve de ne pas dépasser le seuil de 40 000 € HT dans la famille d'achats concernée.

Pour autant, les services acheteurs du SDIS devront tout de même veiller à respecter l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique qui précise que : « L'acheteur veille à choisir une offre pertinente, à faire une bonne utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin ». Ainsi, cela permet de se dispenser de la procédure de 3 devis pour des achats de faibles montants (inférieurs à 5 000 € HT) tout en veillant à diversifier les différents opérateurs économiques.

Cependant, pour les achats de fournitures et services supérieurs à ce plafond, les services acheteurs du SDIS devront faire appel à une procédure de mise en concurrence.

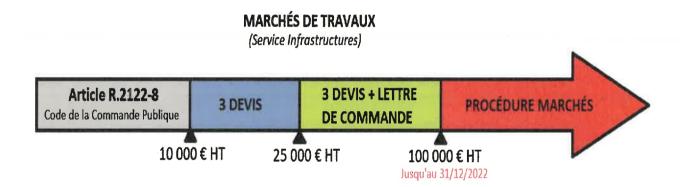
MARCHÉS DE FOURNITURES ET DE SERVICES



II – Le cas particulier des achats de travaux du service Infrastructures

La loi d'accélération et de simplification de l'action publique (dite loi ASAP) prévoit des aménagements temporaires notamment en matière de travaux. Ainsi, jusqu'au 31 décembre 2022, il est possible de conclure des marchés de travaux sans publicité ni mise en concurrence pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € HT.

De ce fait, il est envisagé que les achats de travaux inférieurs à 10 000 € HT ne nécessitent pas de recourir à la procédure des 3 devis, mais de respecter les dispositions de l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique. Cette méthode de fonctionnement sera pérennisée après l'échéance du 31 décembre 2022, lorsque le seuil de procédure des marchés de travaux redescendra à 40 000 € HT.



III - Mise en œuvre

Le Groupement Finances veillera au respect de ces dispositions. Un support opérationnel sera diffusé sous la forme d'un guide des bonnes pratiques en matière de commande publique. Ce dernier sera annexé au Règlement d'achat interne du SDIS de la Somme qui est en cours d'actualisation en 2022.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Bureau du Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1er:

De dire que pour les achats de fournitures et services inférieurs à 5 000 € HT, il ne sera plus procédé à une mise en concurrence des fournisseurs sous réserve de ne pas dépasser le seuil de 40 000 € HT dans la famille d'achats concernée

Article 2:

De dire que les achats de travaux inférieurs à 10 000 € HT ne nécessitent pas de recourir à la procédure des 3 devis, mais doivent respecter les dispositions de l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique. Cette mesure sera pérennisée au-delà du 31 décembre 2022, lorsque le seuil de procédure des marchés de travaux redescendra à 40 000 € HT.

Article 3:

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 4:

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 5

Nombre de membres présents : 2

Nombre de membres en visioconférence :2

Nombre de suffrages exprimés : 3

VOTES: Pour 3

Contre 0

Abstentions 0





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur: Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	BC_02_05_22_D1
Date de la décision :	2022-05-02 00:00:00+02
Objet:	Allégement des procédures d'achat en dessous
	des seuils de procédure
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	080-288000011-20220502-BC_02_05_22_D1-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20220502-BC_02_05_22_D1-DE-1-1_0.xml	text/xml	899
Nom original :		
D1 - allégement des procédures d'achat.pdf	application/pdf	238563
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20220502-BC_02_05_22_D1-DE-1-1	application/pdf	238563
_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 mai 2022 à 10h16min18s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 mai 2022 à 10h16min19s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 mai 2022 à 15h28min27s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 mai 2022 à 15h28min32s	Reçu par le MI le 2022-05-18



DIRECTION

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES INSTANCES

Tél.: 03.64.46.16.61

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 02 mai 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le mardi 19 avril, s'est réuni le lundi 2 mai 2022 à 14h30 à la Direction Départementale, en présentiel ou en visioconférence via le système LIFESIZE, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (3 membres) étant atteint, le Bureau du C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

	Présent	Excusé
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER	х	
Monsieur Pascal BOHIN (Titulaire)	Х	
Madame Christelle HIVER (Suppléant)		
Monsieur Hubert DE JENLIS (Titulaire)	Х	
Monsieur Franck BEAUVARLET (Suppléant)		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY	X	
Monsieur Thibault DOMISSE	x	
Monsieur Alain GEST		Х
Madame Brigitte FOURE		X

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Messieurs Pascal BOHIN et Thibault DOMISSE ont participé à la séance du Bureau en visioconférence via le système LIFESIZE.

La séance est levée à 16h30.

DELIBERATION N°2

ATTRIBUTION DE CARTES AFFAIRES ET DE NOUVELLES CARTES ACHATS AU SEIN DU SDIS DE LA SOMME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants :

Vu le décret n°2004-1144 du 26 octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat :

Vu l'instruction n°05-025-M0-M9 du 21 avril 2005 relative à l'exécution des marchés publics par carte d'achat :

Vu l'instruction interministérielle relative au déploiement et à l'utilisation de la carte affaires et de la carte d'achat - NOR : CPAZ1733974J ;

Vu la délibération n°11 du CASDIS du 29 juin 2020 relative à la mise en place de cartes achats au sein du SDIS comme modalité d'exécution de la dépense publique ;

Considérant l'exposé ci-dessous

Par délibération du 29 juin 2020, le Conseil d'administration du SDIS de la Somme a décidé de mettre en place au sein du Groupement Finances une carte achat, par le biais d'un contrat souscrit avec la Caisse d'Épargne, et concernant l'achat de billets de train et d'hébergement. Afin d'améliorer encore la fluidité du circuit d'achat, ce dispositif doit être redéployé.

Au regard du principe juridique de séparation de l'ordonnateur et du comptable, et en raison d'une délégation de signature du Président au Directeur, au Directeur Adjoint ces derniers ne peuvent pas être dotés d'une carte achat. Il est proposé de leur attribuer une carte affaire.

<u>I – ATTRIBUTION D'UNE CARTE AFFAIRE POUR LE DIRECTEUR ET LE DIRECTEUR</u> DEPARTEMENTAL ADJOINT

Le DDSIS et le DDA seront dotés d'une carte affaire dont le déploiement se fera de façon conforme à l'instruction ministérielle et en lien avec la paierie départementale.

Celle-ci améliore le circuit de dépense par l'évitement de la procédure des avances individuelles sur frais de déplacement, dans le respect de la réglementation applicable en matière de prise en charge des frais de déplacement. Elle autorise le paiement de frais de réception et de représentation visés par la réglementation qui feront l'objet d'un remboursement exclusivement sur présentation des pièces justificatives.

II – ATTRIBUTION D'UNE CARTE ACHAT POUR LES SOUS-DIRECTEURS, LES CHEFS DE GROUPEMENTS TERRITORIAUX ET POUR CERTAINS SERVICES SUPPORTS

Pour faire suite aux éventuels besoins opérationnels du SDIS mais également pour l'achat de fournitures urgentes notamment liées à l'entretien des casernements, il est proposé de doter les chefs de sous-direction Opérations et Santé, les Chefs de Groupements territoriaux et les services supports de nouvelles cartes achats dans les conditions définies ci-après.

Ces cartes achats ne peuvent concerner que des achats récurrents (fonctionnement) et de faibles montants ne nécessitant aucune procédure de marchés publics (familles d'achats inférieures à 40 000 € HT), auprès de fournisseurs préalablement référencés (hors achats à l'étranger ou dérogation ponctuelle pour un achat urgent justifié par le caractère opérationnel des missions du SDIS).

Ces achats doivent respecter les principes fondamentaux de la commande publique, en veillant à choisir une offre répondant de manière pertinente au besoin et en respectant le principe de bonne utilisation des deniers publics.

II-1. LES SOUS-DIRECTEURS ET LES CHEFS DE GROUPEMENTS TERRITORIAUX

Les différents chefs de sous-direction (Opérations et Santé) et de groupements territoriaux sont concernés par le déploiement de cartes achats. Le sous-directeur RH finances dispose d'une délégation de signature et ne sera pas doté d'une carte achat.

Le champ d'utilisation de la carte achat est limité. Elle a pour but de pallier à des besoins opérationnels imprévus ou à des dépenses considérées comme urgentes et nécessaires à la continuité opérationnelle. En ce sens, les domaines d'utilisations sont :

- > Restauration suite à une urgence opérationnelle,
- > Petites fournitures à caractère d'entretien d'urgence des casernements,
- ➤ Carburants.
- > Fournitures destinées à assurer la conduite de situation de crise.
- > Gerbes et plaques.

Le plafond annuel de chacune de ces cartes est fixé à 3 000 €, et de 1 000 € par transaction.

II-2. LES GROUPEMENTS FINANCES, FORMATION ET LE SECRÉTARIAT DE DIRECTION

LE GROUPEMENT FINANCES

Par délibération du Conseil d'Administration du SDIS de la Somme du 29 juin 2020, le Groupement Finances est titulaire d'une carte achat. Elle a pour objet de couvrir les achats non urgents ou les dépenses ponctuelles, en appui des autres services. Elle aura également en charge les achats des services Infrastructures, Centre Logistique et Informatique qui seront amenés à acheter diverses petites fournitures de faibles montants pour combler un besoin imprévisible.

Son plafond est fixé à 20 000 € par an, avec une limite de 3 000 € par transaction.

Le champ d'application de cette carte serait le suivant :

- > Petites fournitures bâtimentaires,
- > Petites fournitures (administratives, d'entretien, ...),
- > Petites fournitures informatiques, logiciels,
- > Transports,
- > Hébergement.

LE GROUPEMENT FORMATION

Il est envisagé l'attribution d'une carte achat à un gestionnaire de formation afin de rationaliser l'usage de cette dernière au regard des missions du service concerné. Son champ d'utilisation serait le suivant :

- > Transports.
- > Hébergement.

Le plafond de cette carte est fixé à 20 000 € par an, avec une limite de 3 000 € par transaction.

LE SECRÉTARIAT DE DIRECTION

Il est envisagé l'attribution d'une carte achat à un agent du Secrétariat de Direction notamment pour couvrir les besoins lors de l'organisation de colloques, séminaires et autres manifestations. Le champ d'application de cette carte serait le suivant :

- > Transports,
- > Hébergement,
- Gerbes et plaques,
- > Petite alimentation.

Le plafond de cette carte est fixé à 10 000 € par an, avec une limite de 1 000 € par transaction.

III – LA MISE EN OEUVRE

Le déploiement se fera en lien avec la paierie départementale. Le Bureau du Conseil d'Administration sera tenu informé annuellement des opérations financières exécutées dans le cadre de la mise en œuvre de ces cartes achat.

Un responsable de programme sera désigné conformément à l'organigramme en annexe. Il a pour missions d'administrer et de mettre en œuvre l'intégralité du dispositif (référencement des fournisseurs et des porteurs de cartes, gestion des demandes et réceptions de cartes, résolution des litiges relatifs à la facturation, ...). En cas de besoins opérationnels urgents, le responsable du programme pourra temporairement rehausser les plafonds par transaction.

Un gestionnaire sera désigné. Il aura pour mission d'opérer un contrôle financier et d'opportunité des dépenses au regard des plafonds des cartes et des seuils de procédures marchés, sur la base des relevés bancaires, des factures et des tableaux de suivi des porteurs de cartes.

Par ailleurs, chaque porteur de carte devra se conformer au règlement indiqué dans les chartes d'utilisation dont les modèles sont joints en annexe.

Le coût annuel de l'entièreté du dispositif s'élèvera à un total maximum de 1000 €, hors commission de 0,6% sur chaque transaction pour les cartes achat.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Bureau du Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1er:

De doter le Directeur Départemental et le Directeur Départemental Adjoint d'une carte affaire.

Article 2:

De doter les différents chefs de sous-direction (Opérations et Santé) et de groupements territoriaux d'une carte achat. De dire que le plafond annuel de ces cartes est fixé à 3 000 € avec une limite de 1 000 € par transaction.

Article 3:

De doter le groupement formation et le groupement finances d'une carte achat. De dire que le plafond annuel de ces cartes est fixé à 20 000 € avec une limite de 3 000 € par transaction.

Article 4:

De doter le secrétariat de Direction d'une carte achat. De dire que le plafond annuel de cette carte est fixé à 10 000 € avec une limite de 3 000 € par transaction.

Article 5:

De désigner la cheffe du groupement finances et la cheffe de la commande publique en qualités respectives de responsable de programme et de gestionnaire.

Article 6:

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 7:

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 5

Nombre de membres présents : 3

Nombre de membres en visioconférence :2

Nombre de suffrages exprimés : 4

VOTES: Pour 4

Contre 0

Abstentions 0





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur: Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	BC_02_05_22D2B
Date de la décision :	2022-05-02 00:00:00+02
Objet:	Attribution de cartes affaires et de nouvelles
	cartes achats au sein du SDIS de la Somme
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	080-288000011-20220502-BC_02_05_22D2B-D
	E
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

	Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
	Nom métier :		
080-288	000011-20220502-BC_02_05_22D2B-DE-1-1_0.xml	text/xml	918
	Nom original :		
D2	- Attribution Cartes achats - cartes affaires.pdf	application/pdf	295891
	Nom métier :		
99_DE-0	80-288000011-20220502-BC_02_05_22D2B-DE-1-1	application/pdf	295891
	_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Etat Date			
Posté	18 mai 2022 à 10h21min03s	Dépôt initial		
En attente de transmission	18 mai 2022 à 10h21min03s	Accepté par le TdT : validation OK		
Transmis	18 mai 2022 à 16h26min24s	Transmis au MI		
Acquittement reçu	18 mai 2022 à 16h26min29s	Reçu par le MI le 2022-05-18		



DIRECTION

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES INSTANCES

Tél.: 03.64.46.16.61

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 02 mai 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le mardi 19 avril, s'est réuni le lundi 2 mai 2022 à 14h30 à la Direction Départementale, en présentiel ou en visioconférence via le système LIFESIZE, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (3 membres) étant atteint, le Bureau du C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

	Présent	Excusé
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER	X	
Monsieur Pascal BOHIN (Titulaire)	X	
Madame Christelle HIVER (Suppléant)		
Monsieur Hubert DE JENLIS (Titulaire)	x	
Monsieur Franck BEAUVARLET (Suppléant)		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY	X	
Monsieur Thibault DOMISSE	X	
Monsieur Alain GEST		X
Madame Brigitte FOURE		X

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Messieurs Pascal BOHIN et Thibault DOMISSE ont participé à la séance du Bureau en visioconférence via le système LIFESIZE.

La séance est levée à 16h30.

DELIBERATION N°3

CONTRAT DE MANDAT PORTANT SUR L'OPÉRATION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE DE SECOURS DE CONTY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique pris notamment en ses articles L2422-5 et L2422-6;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2018 portant le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques de la Somme ;

Vu la délibération n°2 du CASDIS en date du 10 septembre 2021 déléguant au Bureau du CASDIS la compétence pour décider l'engagement du SDIS par le biais de convention lorsque les conditions d'approbation le requièrent (ex : impact financier ou particularité liée au partenaire,...).

Considérant l'exposé ci-dessous :

Conformément aux priorités identifiées dans le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques 2018-2022, le SDIS s'est engagé à construire le centre d'incendie et de secours de Conty.

Au préalable, la commune de Conty a proposé un terrain et fourni une étude géotechnique et de perméabilité des sols entérinant la faisabilité du projet et permettant ainsi la cession notariée du terrain.

Pour autant, le SDIS n'a pas les ressources nécessaires pour assumer l'intégralité des projets en simultanée inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement que ce soit en matière de conception de programme ou de suivi des travaux.

En conséquence et conformément aux articles L2422-5 et L2422-6 du Code de la Commande publique, le Département de la Somme va assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée même si ce dernier n'est pas propriétaire du terrain sur lequel le centre d'incendie et de secours de Conty va être construit.

Le contrat de mandat ci-annexé au présent rapport a donc pour objectifs de définir le cadre juridique et financier de la maîtrise d'ouvrage confiée au Département de la Somme (mandataire) par le SDIS de la Somme.

Selon les modalités de financement et de règlement des dépenses engagées pour l'opération fixées audit contrat, le mandataire engage les dépenses et les exécute pour le compte du SDIS.

Le coût prévisionnel de l'opération est évalué, quant à lui, à 908 333,33 €HT soit 1 090 000 € TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Bureau du Conseil d'Administration

DÉCIDE

Article 1er:

De valider le présent contrat de mandat portant sur l'opération de construction de travaux du centre d'incendie et de secours de Conty

Article 2:

D'autoriser le Président ou son représentant à signer ledit contrat de mandat.

Article 3:

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 4:

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 5

Nombre de membres présents : 3

Nombre de membres en visioconférence :2

Nombre de suffrages exprimés : 4

VOTES : Pour 4

Contre 0

Abstentions 0





CONTRAT DE MANDAT PORTANT SUR L'OPERATION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE DE SECOURS DE CONTY

ENTRE:

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme, dont le siège est situé 7 allée du Bicêtre à AMIENS, représenté pour les besoins de la signature de la présente convention par Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'administration du SDIS (CASDIS), dûment autorisé par délibération du Bureau du CASDIS en date du 2 mai 2022

d'une part,

ci-après désigné « le mandant » ;

ET

Le Département de la Somme, faisant élection de domicile en l'Hôtel des Feuillants, sis 53 Rue de la République à AMIENS, représenté par Monsieur Stéphane HAUSSOULIER Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de l'Assemblée Départementale en date du XXXXXXXX,

d'autre part,

ci-après désigné « le Département » ou le « le mandataire» ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre le Département de la Somme et le SDIS 80 pour les années 2017-2022 en date du 23 août 2017;

Vu l'article L1424-12 du Code général des collectivités territoriales;

Vu les articles L.2422-5 à L.2422-13 du Code de la commande publique;

Vu les articles L.2511-1 et L.2521-1 et suivants du Code de la Commande publique

IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

PREAMBULE

Conformément aux priorités identifiées dans le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques 2018-2022, le SDIS de la Somme s'est engagé à construire le centre d'incendie et de secours de Conty.

Au préalable, la commune de Conty a proposé un terrain et fournit une étude géotechnique et de perméabilité des sols entérinant la faisabilité du projet et permettant ainsi la cession notariée du terrain.

Pour autant, le SDIS n'a pas les ressources nécessaires pour assumer l'intégralité des projets en simultanée inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement que ce soit en matière de conception de programme ou de suivi des travaux.

En conséquence, le SDIS de la Somme confie la maîtrise d'ouvrage de cette opération au Département de la Somme.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir le cadre juridique et financier de la maîtrise d'ouvrage qui est confiée au Département de la Somme (mandataire) par le SDIS de la Somme dans le cadre de l'opération de construction du centre d'incendie et de secours de Conty.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de sa notification. Elle prendra fin à l'issue de la garantie de parfaite achèvement du dernier marché de travaux.

Article 3 : Programme de l'opération

Les travaux consistent à la construction du centre d'incendie et de secours de Conty. Le programme détaillé de l'opération est défini par l'Annexe 1 à la présente convention.

Article 4 : Enveloppe financière prévisionnelle

Cette enveloppe est fournie en annexe 2 du présent document.

Article 5: Engagements du SDIS 80

Le SDIS s'engage à financer le coût de l'opération et à rembourser le Département conformément aux modalités exposées ci-après.

Article 6 : Engagements du Département de la Somme

Le mandataire s'engage à réaliser l'opération dans le strict respect des expressions de besoins fournis par le SDIS et de l'enveloppe financière prévisionnelle ainsi définis qu'il accepte. Le programme de l'opération fera l'objet d'une validation par les deux entités. Dans le cas où, au cours de la mission, le SDIS 80 estimerait nécessaire d'apporter des modifications au programme ou à l'enveloppe financière prévisionnelle, un avenant à la présente convention devra être conclu avant que le mandataire puisse mettre en œuvre ces modifications.

Article 7 : Missions confiées au Département de la Somme

La désignation du Département comme maître d'ouvrage délégué s'entend comme un transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDIS 80. A ce titre, le mandataire exerce toutes les attributions attachées à la qualité de maître d'ouvrage de l'opération, en particulier celles qui suivent :

- Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et exécuté
- Attribution, signature et gestion des marchés de prestations intellectuelles (notamment contrôle technique et coordination des travaux de services et fournitures nécessaires à la réalisation de l'opération).
- L'approbation des études d'avant-projet et des études de projet du maître d'œuvre.
- La préparation, la passation, la signature après approbation du choix des attributaires des marchés publics de travaux ainsi que le suivi de leur exécution.
- Direction, contrôle et réception des travaux,
- Gestion administrative, financière et comptable de l'opération,
- Gestion de la garantie de bon fonctionnement attachée à l'ensemble des ouvrages de l'opération,
- Gestion du pré-contentieux et contentieux qui pourraient naître à l'occasion de cette opération.

Article 8 : Dispositions financières

8-1 Gratuité de la délégation de la maîtrise d'ouvrage

Le Département ne perçoit pas de rémunération pour ses missions en tant que maître d'Ouvrage délégué, qui s'effectue donc à titre gratuit.

8-2 Coût de l'opération

Le Coût prévisionnel de l'opération envisagée est de 908 333,33 €HT soit 1 090 000€TTC.

8-3 Modalités financières

Les opérations sous mandat réalisées par le CD 80 (mandataire) sont engagées au nom et pour le compte du SDIS.

Le Département étant en capacité d'assurer le partage de trésorerie, aucune avance par le SDIS ne sera mise en place.

Le SDIS intègre annuellement les dépenses réalisées par le mandataire dans ses comptes et sollicite de façon annuelle le versement de la subvention du Département de la Somme et de la Commune de Conty à hauteur, respectivement, de 35% et de 30% du montant HT de l'opération.

Le SDIS bénéficie du FCTVA au titre de cette opération.

8-4 Modalités de remboursement

Le Département sera remboursé des dépenses qu'il aura engagées au titre de sa mission selon les modalités suivantes :

- à l'occasion du bilan financier prévisionnel des dépenses et recettes prévues à l'article 9-5, le Département fournira au maître d'ouvrage une demande de remboursement comportant le récapitulatif des dépenses supportées depuis la précédente demande.

Cette demande de remboursement devra être accompagnée des pièces justificatives mentionnées à l'article 9-5.

Article 9 : Modalités de contrôle technique, financier et comptable

9-1 Règles de passation des contrats

Pour la passation des contrats nécessaires à la réalisation de l'opération et des avenants, le délégataire est tenu d'appliquer les règles en vigueur relatives à la commande publique applicables au Maître d'Ouvrage (Code de la Commande publique).

Les commissions et jurys du Maître d'Ouvrage prévus par le Code de la commande publique seront convoqués en tant que de besoin par le mandataire qui assurera le secrétariat. Le choix des titulaires des contrats à passer par le mandataire doit être approuvé par le mandant.

Cette approbation devra faire l'objet d'une décision écrite du mandant dans le délai de 10 jours suivant la proposition motivée du mandataire pour les marchés de prestations intellectuelles. A défaut, le mandant est réputé avoir accepté le choix proposé par le mandataire.

Pour les marchés de travaux, cette approbation devra faire l'objet d'une décision écrite du déléguant dans le délai de quarante-cinq (45) jours suivant la proposition motivée du mandataire.

9-2 Procédure de contrôle administratif

La passation des contrats conclus par le mandataire au nom et pour le compte du Maître d'Ouvrage reste soumise aux procédures de contrôle qui s'imposent à ce dernier.

9-3 Approbation des avants-projets

Le mandataire est tenu de solliciter l'accord préalable du Maître d'Ouvrage sur les dossiers d'avant-projets.

A cet effet, les dossiers correspondants seront adressés au Maître d'Ouvrage par le mandataire accompagnés des propositions motivées de ce dernier.

Le Maître d'Ouvrage devra notifier sa décision au délégataire ou faire ses observations dans le délai de quinze (15) jours suivant la réception des dossiers. A défaut, son accord sera réputé obtenu.

Une présentation de l'avant-projet définitif sera effectuée devant les instances du SDIS.

9-4 Accord sur la réception des ouvrages

Le mandataire est tenu d'obtenir l'accord préalable du Maître d'Ouvrage avant de prendre la décision de réception de l'ouvrage. En conséquence, les réceptions d'ouvrage seront organisées par le délégataire selon les modalités suivantes :

- Avant les opérations préalables prévues à l'article 41.2 du cahier des clauses administratives générales applicables au marchés publics de travaux (fixé par arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux), le délégataire organisera une visite des ouvrages à réceptionner à laquelle participera un représentant du déléguant.

Cette visite donnera lieu à l'établissement d'un compte rendu qui reprendra les observations présentées par le Maître d'Ouvrage et qu'il entend voir réglées avant d'accepter la réception.

Le mandataire s'assurera ensuite de la bonne mise en œuvre des opérations préalables à la réception.

Le mandataire transmettra ses propositions au Maître d'Ouvrage en ce qui concerne la décision de réception. Le Maître d'Ouvrage fera connaître sa décision au délégataire dans les trente (30) jours suivant la réception des propositions du délégataire. Le défaut de décision du Maître d'Ouvrage dans ce délai vaudra accord tacite sur les propositions du délégataire. Le mandataire établira ensuite la décision de réception (ou de refus) et la notifiera au maître d'œuvre.

Le mandataire devra laisser libre accès au Maître d'Ouvrage et à ses agents à tous les dossiers concernant l'Opération . Toutefois, le Maître d'Ouvrage' ne pourra faire ses observations qu'au mandataire.

9-5 Procédure de contrôle financier et comptable

Le mandant et ses agents pourront demander à tout moment au mandataire la communication de toutes les pièces et contrats concernant l'opération.

Pendant toute la durée de la convention, avant le 15 du premier mois de chaque semestre civil, le mandataire transmettra au mandant :

a) un compte-rendu de l'avancement de l'opération comportant :

- un bilan financier prévisionnel actualisé de l'opération,
- un calendrier prévisionnel actualisé du déroulement de l'opération,
- un échéancier prévisionnel actualisé des dépenses restant à intervenir,
- une note de conjoncture indiquant l'état d'avancement de l'opération, les propositions pour les éventuelles décisions à prendre par le maître d'ouvrage.

Le mandant doit faire connaître son accord ou ses observations dans le délai d'un mois après réception du compte-rendu ainsi défini. À défaut, le mandant est réputé avoir accepté les éléments du dossier remis par le mandataire.

Toutefois, si l'une des constatations ou des propositions du mandataire conduit à remettre en cause le programme, l'enveloppe financière prévisionnelle ou le plan de financement annexés à la présente convention, le mandataire ne peut se prévaloir d'un accord tacite du maître d'ouvrage et doit donc obtenir l'accord exprès de celui-ci et la passation d'un avenant.

b) le décompte

En outre, avant le 15 janvier de chaque année civile, le mandataire transmettra au maître d'ouvrage un certificat attestant la réalisation des opérations effectuées au cours de l'année précédente, accompagné de l'attestation du comptable certifiant l'exactitude des facturations et des paiements résultant des pièces justificatives et la possession de toutes ces pièces justificatives.

Article 10: Résiliation

La présente convention pourra être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties, par lettre Recommandée avec Accusé de Réception, suite à une décision de son assemblée délibérante.

Article 11: Modification

Toute modification de la convention devra faire l'objet d'un avenant écrit, conclu entre les parties à la convention.

Article 12: Dispositions diverses

12-1 Assurances

Le mandataire, devra, dans le mois qui suivra la notification de la présente convention, fournir au Maître d'Ouvrage la justification :

- De l'assurance qu'il doit souscrire au titre de l'article L.241-2 du Code des assurances.
- De l'assurance garantissant les conséquences pécuniaires des responsabilités qui lui incombent dans le cadre de son activité professionnelle à la suite des dommages corporels, matériels, immatériels consécutifs ou non, survenus pendant l'exécution et après la réception des travaux causés aux tiers ou à ses cocontractants.

Il appartient au Département de contracter une assurance garantissant les conséquences pécuniaires des responsabilités que le Département peut encourir, y compris celles résultant d'erreurs de fait ou de droit, omissions ou négligences commises dans l'exercice des missions exercées dans le cadre de la présente convention.

12-2 Obligations en matière de communication

L'ensemble des documents transmis par les prestataires, programme, étude de conception, etc. devra faire apparaître les logos ainsi que le nom de l'ensemble des parties à la présente. Les panneaux d'information placés sur le ou les chantiers devront comporter les logos et le nom de l'ensemble des parties.

Article 13: Annexes

Sont annexées à la présente convention les annexes ci-après :

- Annexe 1 : Le programme de l'opération comprenant notamment le programme détaillé, le programme fonctionnel, les fiches descriptives des locaux et un tableau des surfaces
- Annexe 2 : L'enveloppe financière prévisionnelle

Article 14: Compétence juridictionnelle

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

Si le désaccord persiste à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la première tentative de règlement à l'amiable, le Tribunal administratif d'Amiens sera seul compétent.

Fait à Amiens, le En deux exemplaires originaux

Pour le SDIS 80, Pour le Président du CASDIS et par délégation, Le Directeur Départemental

Pour le SDIS 80, Pour le Département,
Pour le Président du CASDIS et par Le Président du Conseil Départemental,

Colonel Stéphane CONTAL Chef de corps Stéphane HAUSSOULIER

ANNEXE 1: PROGRAMME DE L'OPERATION

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme

Direction Départementale 7, allée du Bicêtre CS 32606 80002 AMIENS Cedex 01



CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS DE CONTY

PROGRAMME DETAILLE

SOMMAIRE

1.	Exigen	ces générales	3
	1.1 Géné	ralités	4
		nisation du document	
	1.3 Une	exigence essentielle : le respect de l'enveloppe budgétaire	5
	1.4 Une	réalisation intégrant la notion du coût global	5
	1.5 Sécu	rité et accessibilité	8
	1.6.1	Sécurité	8
	1.6.2	Accessibilité aux Personnes Handicapées	9
	1.6 Acou	stique	9
	1.7 Resp	ect des exigences du programme	11
2.	Exigen	ces techniques particulières	12
	2.1 Espa	ces extérieurs et V.R.D.	13
	2.2 Bâtin	nent - Clos et couvert	15
	2.2.1	Structure	15
	2.2.4	Façades	16
	2.2.5	Toiture	17
	2.3 Équi	pements techniques	
	2.3.6	Électricité - Courants forts	
	2.3.7	Électricité - Courants faibles	
	2.3.8	Alarme et détection incendie	
	2.3.9	Chauffage Ventilation Climatisation	22
	2.3.10	Plomberie	
	2.4 Amé	nagements intérieurs	27
	2.4.1	Cloisonnement intérieur	27
	2.4.2	Revêtements Murs - Sols - Plafonds	28
	2.4.3	Protections	29
	2.4.4	Métallerie	30
	2.4.5	Signalétique	30
	2.4.6	Équipements	
3.	Fiches	techniques par local	32

PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS DE CONTY

1. Exigences générales

1.1 Généralités

Ce document complète les prescriptions générales édictées dans le programme fonctionnel, en exposant les prescriptions techniques spécifiques.

Un certain nombre de normes et de réglementations s'appliquent au bâtiment et les exigences décrites ne se substituent pas à ces textes mais s'y ajoutent.

Les exigences techniques et fonctionnelles du maître d'ouvrage ne diminuent en rien la responsabilité du concepteur qui reste seul juge de la manière de respecter à la fois ces exigences et la réglementation en vigueur.

Citons les principaux documents dont les exigences sont applicables par défaut à cette opération :

Le code du travail (livre 2 : hygiène, sécurité et conditions de travail).

L'ensemble des normes françaises éditées par l'AFNOR,

Les dispositions applicables pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite,

La réglementation environnementale en vigueur à la date du dépôt de permis de construire en préfecture,

Le règlement sanitaire départemental (circulaire du 9 Août 1978 et du 26 Avril 1982).

Cette liste n'est pas exhaustive et les concepteurs doivent s'informer des dernières publications normatives et réglementations applicables à cette opération au moment de sa réalisation.

Pour les points non répertoriés dans le programme technique ou ses annexes, les concepteurs et réalisateurs se référeront systématiquement à ces documents et en cas d'exigences contradictoires c'est la plus contraignante et la mieux adaptée à l'activité du local qui sera retenue.

1.2 Organisation du document

Ce document est organisé en 2 chapitres principaux

- 1. Les exigences générales du maître d'ouvrage dont la vocation est de rappeler les exigences en termes d'orientation générale du projet.
- 2. Les exigences techniques particulières. Ce chapitre regroupe les exigences techniques suivant la logique des corps d'état en exprimant les principes qui doivent présider à la conception du projet, et les fiches détaillées par local qui précisent les caractéristiques et les équipements qui devraient être prévus dans chaque local.

1.3 Une exigence essentielle : le respect de l'enveloppe budgétaire

Le budget de l'opération est fixé à 710.000 euros HT travaux.

L'équipe de conception se fixera comme objectif prioritaire, avant tout autre objectif, le respect de cette enveloppe.

Chaque choix retenu par l'équipe de conception, du parti architectural jusqu'aux options techniques du projet, se fera en privilégiant cet impératif.

1.4 Une réalisation intégrant la notion du coût global

Le Maître d'Ouvrage attachera une grande importance à l'incidence de l'investissement sur le budget d'exploitation et de maintenance du futur Centre de Secours.

La proposition des concepteurs devra prendre en compte les objectifs suivants :

- Etudier les subventions susceptibles d'être attribuées au SDIS80 pour la réalisation du projet.
- Envisager le coût d'investissement par une optimisation des choix concernant les options fonctionnelles, les matériaux, les principes constructifs et techniques et les équipements, sans pour autant lui sacrifier le coût de fonctionnement,
- Garantir les meilleures conditions de durabilité des différents constituants du bâtiment, en particulier en adaptant les prestations aux conditions d'utilisation spécifiques des locaux,
- Réduire les coûts de maintenance, tout en maintenant un bon niveau de qualité de service,
- Réduire les coûts d'exploitation.

Coût d'investissement

La conception devra être guidée par ce souci d'optimisation. Le projet offrira un bon rendement des surfaces ainsi qu'une organisation fonctionnelle simple. La distribution de l'ensemble des fluides se fondera sur des principes simples. Les équipements et les technologies proposés seront fiables et éprouvés et assureront une efficacité totale.

Les concepteurs devront la rédaction des différents dossiers de subvention pour les organismes de type ADEME,...

Coûts différés

Les coûts futurs de maintenance et d'exploitation technique du futur Centre relèvent de plusieurs postes :

- Le coût des consommations (eau, gaz, électricité) et des consommables,
- Le coût des contrôles obligatoires des installations,
- Le coût et le temps passé aux opérations d'exploitation pour la conduite, le contrôle et suivi des installations.
- Le coût et le temps passé aux opérations de nettoyage, d'entretien et de maintenance courante, maintenance préventive, systématique et conditionnelle. Sont à prendre en compte : les moyens en personnel et en prestataires de services, les performances à attendre du bâtiment, les niveaux de service et de qualité souhaités, les limites acceptables de gêne pour les utilisateurs,
- Le coût des contrats d'entretien confiés aux entreprises extérieures (par exemple : chauffage, traitement d'air, groupe électrogène, installations électriques, installations informatiques, fosse avec séparateur d'hydrocarbures...),
- Le coût direct et indirect de la maintenance corrective (pannes et réparations avec l'impact sur l'exploitation),
- Les coûts de grosse maintenance liés au gros entretien ou au renouvellement des constituants du bâtiment (éléments d'installations techniques, ravalement de façade, réfection de couverture, ...),
- Les coûts de l'amélioration et des modifications évolutives de l'ouvrage ou des équipements liés à de nouvelles activités ou à l'évolution des différentes activités du Centre de secours.

Pour chacun de ces postes, les concepteurs devront réfléchir aux dispositions spatiales, fonctionnelles et techniques du projet permettant d'amener les postes ci-dessus à leur valeur la plus faible en regard de l'investissement, c'est-à-dire en optimisation du coût global.

Coûts de maintenance

La concentration des équipements techniques spécifiques à l'activité du Centre facilite leur entretien et leur maintenance.

Il convient d'assurer l'accessibilité à tous les composants nécessitant des interventions de nettoyage ou de maintenance courante (batteries de chauffage, gaines techniques, etc, ...). Les espaces de dégagement seront suffisants pour permettre toutes les opérations de maintenance. Il conviendra d'éviter les recoins ou les espaces résiduels qui vont à l'encontre d'un nettoyage facile et satisfaisant.

Les matériaux utilisés doivent résister aux nettoyages fréquents, aux chocs (particulièrement dans la remise), aux solvants et décourager le vandalisme, particulièrement dans les locaux accessibles au public extérieur : matériaux résistants aux graffitis et aux affichages divers et permettant de les enlever à l'aide de moyens simples.

Sur l'ensemble de leur longueur, les réseaux de distribution à l'intérieur du bâtiment doivent être accessibles et faciliter les opérations de maintenance.

Les dispositions techniques doivent faciliter les opérations de nettoyage. Par exemple, le découpage des menuiseries et des ouvrants des baies vitrées pourra être étudié de manière à permettre un nettoyage extérieur des vitres depuis l'intérieur des locaux. Ce principe a pour but d'éviter l'intervention coûteuse d'entreprises spécialisées.

Les choix de principe des équipements techniques iront dans le sens de la standardisation maximale, en évitant la multiplication dans une même localisation de principes différents.

Les locaux techniques de production (chauffage, électricité, fluides divers, ...) devront être facilement accessibles depuis l'extérieur du Centre par des véhicules et regroupés en un pôle technique. L'accessibilité à l'ensemble des équipements techniques sera facilitée par la simplicité des systèmes mis en œuvre et un bon repérage des équipements.

Coût d'exploitation

La conception générale tendra à minimiser les coûts de fonctionnement du bâtiment en particulier pour le chauffage, le nettoyage et l'entretien courant. Une bonne isolation thermique des locaux sera demandée.

Les installations de traitement thermique devront être conçues dans un souci d'économie d'énergie. A cet effet, il sera prévu :

- De minimiser les pertes de chaleur dues au rayonnement des appareils, des gaines et des tuyauteries grâce à un bon calorifugeage,
- De différencier les différents réseaux en fonction de la destination des locaux et de leur orientation,
- De distribuer la quantité de chaleur nécessaire grâce à un bon équilibrage des réseaux et une mise en place de régulations terminales prenant en compte les apports gratuits,
- De réduire la ventilation et la température maintenue dans les locaux lorsqu'ils sont inoccupés (les chambres et sanitaires par exemple),
- De récupérer au maximum les sources de chaleur gratuite et ceci principalement pour la ventilation, la production d'eau chaude sanitaire et les apports extérieures.

Les coûts en personnel seront minimisés grâce à une organisation efficace permettant d'optimiser le personnel de maintenance.

Enfin, les dépenses en entretien courant seront réduites par la standardisation des produits.

Meilleures conditions de durabilité

Les différents constituants du Centre de Secours devront être choisis pour leur durabilité. Ils offriront une bonne qualité de vieillissement et une bonne résistance aux agressions extérieures.

Les façades ne devront pas subir de vieillissement rapide et leur conception les mettre à l'abri des désordres.

Tous les équipements mis en œuvre seront particulièrement robustes, adaptés à leur manœuvre, tant du point de vue de leur solidité que de leur mode d'accrochage. Néanmoins, cette exigence ne devra pas nuire à la qualité et au confort des locaux qui participeront à l'image de marque du Centre de Secours, et par conséquent du SDIS de la Somme.

Les matériaux mis en œuvre seront adaptés à l'utilisation des locaux et à leur fonction.

Les éléments de fonctions particulièrement soumis aux chocs ou au vieillissement (vestiaires, remise, ...) seront facilement remplaçables.

Les éléments démontables, tels les faux-plafonds ou cloisons, devront résister aux poses et déposes fréquentes dans le respect des impératifs esthétiques.

1.5 Sécurité et accessibilité

1.6.1 Sécurité

La sécurité anti intrusion

Le terrain sera clôturé par une clôture équipée d'un portail manuel coulissant à fermeture par digicode mécanique pour les véhicules, d'un portillon à fermeture par digicode mécanique pour les piétons avec un bouton d'appel renvoyant une sonnerie au standard opérationnel.

Il sera prévu sur la clôture à l'arrière du terrain un portillon de 1,80m de passage à fermeture à clé.

La sécurité anti-intrusion doit être intégrée dans la conception du bâtiment : les accès au bâtiment seront regroupés et facilement surveillables, leur nombre réduit, les locaux sensibles seront de préférence regroupés et situés non loin de lieux faisant l'objet d'une occupation permanente (les bureaux ou le standard opérationnel, par exemple). Les locaux sensibles pour lesquels une implantation en rez-de-chaussée est impérative sont équipés des dispositifs de sécurité passive adaptés.

Les ouvrants situés en rez-de-chaussée et au premier étage, seront équipés de vitrages renforcés limitant ainsi les possibilités d'intrusion, dans la mesure où la protection anti-intrusion n'est pas assurée par un système « passif » (volet roulant, barreaudage, etc..).

Une alarme anti-intrusion sera prévue.

Les portes des accès principaux et des locaux sensibles sont équipées de serrures de sécurité.

Un digicode sera posé sur la porte d'entrée et sur les portes piétonnes de la remise.

Les locaux (hors locaux sensibles, locaux techniques, portes d'accès principaux...) sont équipés de serrures simple sécurité.

Les armoires techniques sont toutes ouvrables par un même passe particulier.

Un organigramme des serrures sera prévu. Seul le Chef de Centre et son Adjoint possèdent le passe général du centre. Les portes seront équipées de 3 clés.

Sécurité des personnes

La conception des espaces doit garantir la sécurité des personnes. Outre les dispositions ressortant de la réglementation contre l'incendie, les concepteurs s'attacheront dans le choix des matériaux et des équipements à prendre en compte la sécurité des personnes. Le bâtiment ne sera pas un E.R.P.

1.6.2 Accessibilité aux Personnes Handicapées

Les dispositions adoptées pour réaliser l'accessibilité aux handicapés doivent concerner l'ensemble des locaux de l'opération et elles doivent proposer des principes simples et facilement repérables.

Les circuits empruntés par les P.M.R. (Personnes à Mobilité Réduite) doivent être les mêmes que ceux empruntés par les autres personnes.

Les équipements et installations dédiés à faciliter l'accès du bâtiment aux P.M.R. doivent être conçus de manière à leur permettre une autonomie complète et sans recours à une aide extérieure.

Afin d'éviter la création d'un ascenseur, le concepteur prévoira les bureaux répartis à tous les niveaux : un bureau en rez-de-chaussée, les autres bureaux en étage.

Exigences de nature des sols

Les sols extérieurs devront être non meubles, non glissants et sans obstacle à la roue.

Les natures de sols intérieurs et extérieurs devront permettre un accès aisé aux P.M.R..

Les sols souples sont à éviter dans les circulations à fort trafic directement accessibles depuis l'extérieur. D'une manière générale, le dimensionnement et la localisation des tapis de sol seront soignés.

Exigences de plans inclinés

Tous les déplacements de P.M.R. à l'intérieur du Centre doivent être possibles de plain-pied Cependant, sur les cheminements extérieurs, il pourra être aménagé des plans inclinés qui seront normalement inférieurs à 5 % de pente.

Des paliers de repos de 1,40 m minimum seront prévus tous les 10 m pour les pentes de grande longueur et devant les portes utilisables par des personnes en fauteuil roulant.

1.6 Acoustique

D'une manière générale, les espaces nécessitant le calme comme le standard opérationnel et les espaces bruyants comme la cafétéria seront bien dissociés et des espaces tampons doivent être prévus entre eux pour renforcer l'isolation phonique (dépôts, rangements intégrés, circulation, ...).

A défaut d'exigence particulière, pour les bruits d'impacts, la réglementation de l'habitation sera retenue.

Pour certains locaux, des valeurs différentes peuvent être formulées dans les fiches par local, dans ce cas, les valeurs dans les fiches priment.

En dehors de la réglementation en vigueur, les exigences acoustiques ci-après sont exprimées sous la forme de grandeurs mesurables in situ.

Tableau des exigences acoustiques in situ des locaux tertiaires

Les différents paramètres des tableaux qui suivent font références aux normes NFS 30-010 et NF S 31-057 :

- **DnAT** Isolements normalisés in situ MINI pour un spectre de bruit rose dans le cas de locaux fermés (vers le petit local ou depuis les circulations, sanitaires, vestiaires ou LT, suivant les cas).
- **Lp** Niveaux de bruits d'équipements du bâtiment MAXI, hors activités, exprimés en courbe NR (norme NF S 30-010) et en Db (A).
- **To** Durées de réverbération de référence.

Isolements DnAT entre les locaux suivants :							Lp	Lp	То					
180	isolements Dhat entre les locaux survants.								NR	dB(A)	Sec.			
Circulations								-	40	1,2				
-	- Paliers d'ascenseurs									-	40	1,2		
35	40 Bureaux fermés (si cloisons amovibles R=45 dB(A) et portes R=33 dB(A))									32	37	0,7		
-	32	38	Pla	teau	ıx d	le bi	urea	ıux,	ус	ompris circul	ations intégrées	35	38	0,7
38	42	40	45	Sal	les	de r	éun	ion	coı	30	35	1,0		
38	45	40	40	55	Gra	ande	e sa	lle d	le r	éunion		30	37	1,0
-	-	42	40	45	45	Ha	11					-	40	2,0
_	-	50	50	50	50	35	Sal	le à	ma	nger, cafétéri	a	38	43	1,0
35	25	45	45	45	50	30	35	Sar	itai	ires, vestiaires	S	-	45	-
45	-	42	-	-	-	-	-	40	Bu	reau avec con	32	37	0,7	
-	-	38	38	45	50	_	40	0 40 - Local de même type					-	-
Sui	ivar	it le	Lp	fixe	é da	ns l	es a	utre	es lo	ocaux	Local technique	-	_	1,2

Pour les isolements DnAT, à titre d'exemple :

L'isolement acoustique entre bureaux fermés et cafétéria doit être Dnat > 50 dB(A),

• L'isolement acoustique entre bureaux doit être DnAT ≥ 38 dB(A), ("Local de même type").

Pour certains locaux, des valeurs différentes peuvent être formulées dans les fiches par local, dans ce cas, les valeurs dans les fiches priment.

Protection aux bruits d'équipements (LnAT)

Les bruits provenant des équipements et/ou des installations techniques ne doivent pas occasionner de gêne pour les occupants notamment dans les zones de locaux sensibles comme le standard d'alerte.

La notion de qualité acoustique doit être considérée également dans le choix des équipements mobiliers.

Sonorité des locaux (Tr)

La conception des locaux doit créer de bonnes conditions d'intelligibilité ou d'écoute d'émissions sonores, limiter les bruits ambiants, ...

Les valeurs ci-dessous des durées de réverbération, exprimés en seconde, sont à respecter.

Elles correspondent à la moyenne des durées de réverbération dans les intervalles d'octaves centrés sur 500, 1000, 2000 Hz. Ces valeurs s'entendent pour des locaux normalement meublés et inoccupés

Isolement aux Bruits extérieurs (Dnt,A)

L'isolement acoustique standardisé pondéré contre les bruits de l'espace extérieur D_{nTAtr} appliqués aux locaux de réception cités dans le tableau « bureaux » du chapitre « isolement acoustique entre locaux », ainsi qu'aux chambres vis-à-vis des bruits des infrastructures de transports terrestres est le même que celui imposé aux bâtiments d'habitation aux articles 5, 6, 7 et 8 de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé. Il ne peut en aucun cas être inférieur à 30 dB.

Isolement aux bruits de chocs (L'nT,w)

La constitution des parois horizontales, y compris les revêtements de sols, et des parois verticales, doit être telle que le niveau de pression pondéré du bruit de choc standardisé, L'nT,w du bruit perçu dans un local autre qu'une circulation, un local technique, une cuisine, un sanitaire ou une buanderie ne dépasse pas les 57 dB lorsque des chocs sont produits sur le sol des locaux extérieurs à ce local, à l'exception des locaux techniques, par la machine à chocs normalisée.

1.7 Respect des exigences du programme

L'ensemble des exigences du programme doit être strictement respecté.

Afin de respecter les impératifs de conception et pour permettre notamment l'adaptation à une trame régulière, une certaine tolérance est admise dans le respect des surfaces utiles. Toutefois, en aucun cas les surfaces utiles unitaires proposées par le projet ne pourront présenter d'écart trop important par rapport aux surfaces du programme. La tolérance généralement admise est de + ou - 5%.

Hauteur: l'écart admis entre la hauteur libre sous plafond demandée et réalisée est de +/- 5%. Cette hauteur correspond à la hauteur mesurée entre le sol fini et le plafond ou le faux plafond (ou les gaines aériennes) pour les espaces qui en sont équipés. Un écart plus important peut parfois être admis dans les cas où cette disposition permet de proposer une logique générale plus simple par rapport aux dispositions techniques. De ce fait; elle génère une économie au niveau du projet, sans remettre en cause la fonctionnalité des espaces concernés.

Accès : certains locaux du Centre de Conty nécessitent un gabarit d'accès minimum différent des dimensions habituellement exigibles (la remise, par exemple). Ce gabarit est éventuellement indiqué dans les chapitres suivants ou fiches techniques. Quelle que soit l'indication portée sur la fiche, le concepteur doit proposer un gabarit d'accès prenant en compte le passage utile des équipements prévus dans l'espace.

2.1 Espaces extérieurs et V.R.D.

Accès et clôture

Le terrain d'assiette du Centre de Secours sera clôturé afin de garantir une bonne protection de l'ensemble de l'équipement mais également afin de faciliter la surveillance et de limiter les accès à ceux prévus dans l'opération. La clôture en panneau rigide sera conçue en suivant les prescriptions du PLU.

Voiries et stationnement

La conception des voiries et des aires de stationnements devra prendre en compte les résultats de l'étude des sols.

Les choix techniques dans la réalisation des voiries et des stationnements doivent garantir une bonne résistance au vieillissement et un drainage efficace des eaux de pluie. Ces cheminements doivent être conçus avec une portance assurant le passage répété des véhicules. Il sera évité tant que possible d'implanter les exutoires d'eau pluviales sur les voiries (caniveau à grille).

L'accès utilisé pour les véhicules d'intervention ainsi que les voiries doivent être conçus avec une portance lourde. Les structures de voieries incluront obligatoirement de la grave-bitume.

Les voiries et les places de stationnement seront équipées d'appareils d'éclairage extérieurs garantissant une bonne visibilité. Cet éclairage sera commandé par détecteurs.

De même, les places de stationnement en enrobé seront clairement signalées par un marquage au sol en résine (idem pour le marquage des travées dans le remise).

Le garage des vélos et motos doit être protégé des intempéries (toiture, auvent, ...) et des vents dominants. Il est constitué d'une dalle de béton équipée d'un râtelier pour 5 bicyclettes ou motos, permettant l'immobilisation de deux roues et leur protection contre le vol par l'usage d'anti-vol. Il sera éclairé (éclairage commandé par détecteur).

Tous les éclairages seront en led.

Sur toutes les voieries et stationnements, le concepteur prévoira la signalisation horizontale et verticale.

Espaces extérieurs

Espaces verts

Le traitement des espaces verts devra tenir compte de l'état existant et des exigences du P.L.U. de Conty.

Dans le traitement de ces espaces, les concepteurs s'attacheront à concevoir pour le futur Centre de Secours un ensemble paysager de qualité. Le projet prendra en compte l'harmonisation du bâtiment avec les espaces extérieurs afin de faciliter leur intégration, permettra un entretien simple et de limiter les besoins en arrosage.

Un cheminement sera prévu autour du bâtiment pour l'accès aux locaux techniques, et une terrasse sera prévue devant la cafétéria.

La finition des espaces verts au droit du bâtiment devra permettre un entretien simple, et de protéger les façades.

Un porte drapeau sur mât sera prévu.

Une boite aux lettres sera également prévue près du portail.

Eclairage extérieur

Un éclairage à led des espaces extérieurs est à prévoir dans toutes les zones du Centre, depuis le portail.

Selon l'emplacement des zones à éclairer, et l'avantage des différents types d'éclairage, il pourra être prévu des éclairages à panneaux solaires.

Ils seront commandés par détecteurs, et commandes manuelles au standard.

Les zones suivantes sont à éclairer :

- -Portes de remise (détecteur)
- -Portes des locaux techniques (détecteur)
- -Portail (détecteur)
- -Aire de lavage (détection et commande manuelle avec temporisation). Les appareils d'éclairages seront placés de manière à éclairer toute la zone de l'aire de lavage (de part et d'autre du véhicule)
 - -Garage vélos/motos (détecteur)

Il sera prévu 3 fourreaux en attente entre le portail et le local courants faibles.

Pylône radio autoportant

Il sera implanté à proximité du standard opérationnel afin de limiter les longueurs de câble radio. La longueur maximale des câbles entre le sommet du pylône et le standard opérationnel est de 100m. Aucune voierie ne devra être implanté entre le bâtiment et le pylône. Il sera prévu un système anti-intrusion sur le pylône. Un effaroucheur sera posé sur ce même pylône. Il sera prévu 3 fourreaux de diamètre 100 et deux fourreaux de diamètre 63 pour l'éclairage selon besoin. Les fourreaux iront du pylône jusqu'au local courant faible ou sous la table de travail du standard opérationnel.

Le pylône aura une hauteur de 18 m. Les installations des coaxiaux ½ pouces ainsi que les aériens (3 antennes fournies par le SDIS) sont à prévoir.

Réseaux

Réseau d'eaux pluviales

Les eaux de pluies seront infiltrées sur le terrain. Les concepteurs proposeront sur le site de l'opération les mesures compensatoires pour permettre le stockage et l'infiltration de la totalité des ruissellements du site lors d'un événement trentennal.

L'équipe de conception étudiera la nécessité d'un système de traitement des eaux (dégrillage, séparateur d'hydrocarbures) avant infiltrations sur la parcelle.

Tous les regards de visites des différents réseaux EP seront en éléments préfabriqués en béton où les orifices de raccordements seront carottés en usine et munis de joint « forsheda » accessibles pour un tringlage facile et pour l'entretien courant.

Les concepteurs devront prévoir un stockage souterrain d'une partie des eaux pluviales afin de pouvoir les utiliser pour le nettoyage des véhicules. Ce stockage sera d'au moins 10 m³. Le point d'eau extérieur nécessaire au lavage des véhicules sera une bouche de lavage équipée d'un système de purge automatique afin de pallier aux problèmes de gel. Les niveaux haut et bas de cette cuve seront reportés au standard. Une deuxième bouche de lavage à proximité de la première sera alimentée en eau potable en cas de cuve vide : les deux bouches de lavage seront identifiées au sol par une plaque AEP et EP.

Réseaux d'EU – EV

La collecte des EU et EV se fera en un point unique avant rejet.

Les réseaux EU-EV seront accessibles depuis des regards et tampons de visites, en nombre suffisant, permettant le tringlage facile et l'entretien des canalisations. Ces regards seront en éléments préfabriqués en béton avec cunettes préformées en usine obligatoirement où les orifices de raccordements seront carottés et munis de joint « forsheda ». Aucune cunette ne sera coulée en place, dans le cas contraire les ouvrages seront refusés par la Maîtrise d'Ouvrage.

Réseau en eau potable (AEP)

Le réseau d'AEP projeté devra alimenter l'ensemble du bâtiment.

Ce réseau sera raccordé à la conduite principale par l'intermédiaire d'un regard de comptage. Des limiteurs de pressions, compteurs divisionnaires (pour la gestion), surpresseurs, détendeurs, adoucisseurs...devront être mis en place pour la réalisation du réseau et répondre au mieux aux exigences en matière de gestion de l'eau.

La maitrise d'ouvrage ne pourra donner aucune indication de débit ou de pression minimale sur l'AEP de la parcelle mis à disposition depuis le domaine public.

Electricité – Téléphone

L'alimentation en électricité se fera en enterré. La mise en œuvre sera conforme aux exigences des concessionnaires.

Concernant l'électricité, le réseau de distribution intérieur au site aura pour origine le poste de livraison désigné par EDF. Ce réseau devra répondre à toutes les normes en vigueur.

Les câbles seront posés sous fourreaux (grillage, avertisseur, etc..). La capacité des fourreaux sera adaptée au passage des câbles, et sera volontairement surévaluée de 30 % (Courants forts et faibles).

Des chambres de tirages normalisées seront réparties en nombre suffisant sur le réseau pour les courants faibles.

Il sera prévu 3 fourreaux en attente entre le portail et le local courants faibles.

Concernant le téléphone, le Centre de Secours disposera d'une double arrivée à partir de la (des) chambre(s) de tirage.

2.2 Bâtiment - Clos et couvert

2.2.1 Structure

Fondations

Les concepteurs prendront en compte, pour le calcul et dimensionnement des fondations, les résultats des études de sol.

Structure

Les surcharges d'exploitation seront prévues selon l'usage des locaux et la règlementation en vigueur.

Afin de permettre une certaine évolution dans le bâtiment, les concepteurs s'attacheront à uniformiser les caractéristiques des planchers dans une même zone.

Le choix de la trame et du parti de structure doit garantir les possibilités d'évolution ultérieure des bâtiments.

La charpente, si elle est métallique devra être galvanisé à chaud.

2.2.4 Façades

Le concepteur privilégiera une isolation compatible avec le fonctionnement du Centre de Secours et prenant en compte les problèmes d'inertie et d'intermittence.

Les façades doivent être traitées de manière à résister aux différentes agressions auxquelles elles sont soumises et devront notamment respecter les exigences suivantes :

- Les incrustations en façades de fines poussières présentes dans l'air devront être palliées par des dispositions adaptées (enduits...),
- Les joints de dilatation devront être étanches par matériau de 1ère catégorie,
- Les parois devront résister aux chocs accidentels et aux frottements usuels,
- Le revêtement extérieur possédera une durabilité de 15 ans au minimum, sans entretien et un ravalement lourd ne sera pas nécessaire avant 30 ans,
- Les éléments de façades en rez-de-chaussée ne doivent pas être facilement démontables de l'extérieur,
- Les ponts phoniques entre locaux contigus ou superposés seront soigneusement évités,
- Les choix effectués devront être en harmonie avec les conditions d'urbanisme et l'environnement architectural de Conty. Ils devront tenir compte de l'ensoleillement et des conditions climatiques,
- Le traitement des écoulements le long des façades sera pensé de manière à éviter l'apparition de "coulures".

Les matériaux choisis (façades et menuiseries extérieures) devront justifier de leurs qualités de vieillissement et de leur facilité d'entretien. Les revêtements de tous les soubassements seront particulièrement robustes et protégés par des bornes ou des rails à proximité des voiries.

Des protections seront prévues au niveau des ouvertures de manière à assurer :

- une protection solaire pour les orientations exposées au soleil,
- une occultation des locaux indiqués dans les fiches.

Ces protections seront choisies suivant des critères de robustesse et de maniabilité, en prenant en compte les différents usages.

Les portes des locaux techniques seront protégées des vents dominants.

Nettoyage des vitres et façades des bâtiments

Les conditions optimales de nettoyage extérieur des vitres devront être atteintes. En particulier, il est impératif de garantir l'accessibilité à la totalité de la surface des éléments vitrés, sur les deux faces.

Ainsi, par exemple, le calepinage des menuiseries et des ouvrants des baies vitrées pourra être étudié de manière à permettre le nettoyage de la face externe des vitres depuis l'intérieur des locaux. Ce principe évitera l'intervention coûteuse d'entreprises spécialisées équipées de matériel lourd ou d'équipements fixés en terrasse pas nécessairement bien adaptés (esthétique, sécurité...) aux bâtiments.

Les parties non vitrées des façades demanderont un entretien minimal. Elles seront de préférence auto-lavables. Ces choix pourront se faire en fonction de l'exposition des façades par rapport aux pluies et vents dominants, ou de la qualité et de la fiabilité des matériaux.

2.2.5 Toiture

Le choix des matériaux sera adapté au climat, au type de toiture et au mode d'utilisation. Les toitures en terrasse ou à faible pente (moins de 10 à 15 %) seront si possible à éviter.

Nettoyage et entretien des verrières et lanterneaux

Dans les cas éventuels de verrières, d'oriels, de systèmes d'éclairage zénithal et de désenfumage, ces ouvrages seront accessibles depuis l'extérieur par les terrasses praticables, pour permettre les opérations de nettoyage des parties vitrées et l'entretien des parties mécaniques.

De même, ces ouvrages seront accessibles depuis l'intérieur pour le nettoyage des sous-faces, soit à partir de passerelles et de coursives, soit à l'aide d'échelles de faible hauteur dont les points d'appui et d'ancrage auront été étudiés.

étanchéité

La durabilité et la fiabilité de l'étanchéité recouvrent plusieurs aspects :

- La conception générale du plan masse, de la volumétrie des bâtiments et des détails constructifs,
- Le choix des matériaux et des techniques de réalisation,
- La qualité de mise en œuvre pendant la phase de travaux,
- Le suivi des tâches périodiques de vérification et d'entretien préventif.

Dans le cas présent, nous insistons plus particulièrement sur les problèmes liés à la conception du bâtiment. En effet, il convient d'étudier avec soin la volumétrie des corps de bâtiments en évitant une trop grande complexité, non maîtrisable et multipliant le nombre de points sensibles : terrasses accidentées, angles rentrants, jonctions horizontales parois inclinées/parois verticales, ... Les principes constructifs (structure, façades, relevés ou raccords d'étanchéité, ...) découlant du parti architectural seront d'une conception simple, éprouvée et fiable.

On insistera sur la résistance au poinçonnement, le long des chemins d'accès pour la maintenance et les visites préventives périodiques.

Toutes les parties de la toiture seront accessibles sans nécessité de matériel particulier, hormis un baudrier de sécurité. Les caractéristiques des terrasses seront homogènes et connues : résistance aux chocs thermiques, aux agents chimiques, au poinçonnement, ...

2.3 Équipements techniques

2.3.6 Électricité - Courants forts

L'identification de l'activité et des différents équipements dans les fiches par local doit permettre d'évaluer les besoins en puissance électrique à fournir.

Équipement électrique

Alimentation électrique du site

Le cheminement des câbles jusqu'au TGBT du bâtiment, à travers les aires extérieures s'effectuera en enterré.

Les installations devront être pensées de façon à se prémunir contre les effets de la foudre et contre les perturbations apportées par les déclenchements intempestifs des autres départs aériens dus aux conditions climatiques (vent, neige, pluie...), à la faune (oiseaux...), à la végétation (branches d'arbres...).

Deux réseaux seront prévus : l'un pour la remise, le standard opérationnel et les circulations d'importance opérationnelle, l'autre pour les autres locaux.

Il sera étudié les possibilités de mise en place de cellules photovoltaïques.

L'équipement technique EDF sera impérativement situé dans le standard.

Pré équipement des bornes de recharge électrique pour véhicules

Le pré équipement des bornes de recharge électrique des véhicules est compris dans le cadre de cette opération. Leur nombre sera défini en fonction du nombre de places de parking à créer et en parfait adéquation avec les textes en vigueur. Leur dimensionnement (fourreaux, l'alimentation électrique du site, etc.) sera réalisé en conséquence.

Groupe électrogène

Il sera prévu un groupe électrogène. Le groupe est inclus dans le marché.

Il sera à l'extérieur isolé phoniquement (isolation acoustique ultra performante compte tenu des habitations à proximité) pour secourir l'ensemble des locaux du CS. Son déclenchement se fera automatiquement à la détection d'absence secteur. Le CS sera totalement secouru.

Distributions secondaires

La répartition des armoires divisionnaires devra correspondre à l'architecture et au fonctionnement du Centre : niveaux, unités fonctionnelles.

Des réserves en emplacement de l'ordre de 30 % pour les chemins de câbles et les tableaux électriques sont à prévoir.

La distribution s'effectuera en plinthes ou faux-plafond si nécessaire.

Tableau général basse tension (TGBT)

Le TGBT disposera de 30 % de place disponible. Il se situera dans le standard opérationnel (local ou placard)

Il sera alimenté depuis le réseau public et secouru par le groupe électrogène (pour une partie des installations).

Equipements terminaux

L'appareillage, les commandes d'éclairage, les prises de courant... ne seront jamais en saillie des murs et cloisons.

Prise de courant

• Prises de courants

Les prises de courants normales correspondent aux besoins en raccordement des matériels prévus dans les locaux (compris dans le marché et non compris), aux poste de travail et aux prises d'entretien (minimum d'une par local et par 20 m² et d'une prise tous les 10 ml, sauf indications contraires dans les fiches par local).

Pour les bureaux:

1 poste de travail par personne

1 poste de travail = 4 pc et 2 prises RJ45 (voir courant faible)

Pour la salle de réunion : 2 postes de travail.

L'ensemble des prises doit permettre le raccordement du matériel prévu de manière simple et sans qu'il soit besoin d'intervention extérieure de spécialistes.

Autres prises

Certains équipements peuvent nécessiter d'autres prises que celles spécifiées plus haut (PC 380 V...). Dans la mesure où, à la réception du bâtiment, l'ensemble des équipements doit pouvoir être raccordé et mis en marche de manière simple (c'est à dire sans recours à un spécialiste technique), les concepteurs doivent prévoir l'ensemble des raccordements en cohérence avec l'équipement du local. La liste de cet équipement est indiquée dans les fiches par local.

En conséquence, l'adaptation éventuelle des prises suivant le type de matériel en vue de leur raccordement est à inclure dans le lot électricité.

Le nombre et le type de prise sont indiqués dans les fiches par local.

Eclairage

Une démarche de conception globale d'éclairage, à l'échelle du Centre, doit associer les trois critères suivants :

- Qualité des ambiances visuelles,
- Maîtrise des consommations d'énergie, les ampoules seront de type led.
- Investissements.

Éclairage naturel

Les exigences de cette rubrique sont exprimées dans les fiches par local.

Les locaux de type dépôts et stockage pourront être privés d'éclairage naturel.

Éclairage artificiel à led

Les concepteurs attacheront un grand soin à prévoir des éclairages artificiels parfaitement adaptés aux besoins de l'activité dans le local à éclairer.

Les appareils à led seront posés dans tous les locaux et sur l'ensemble du site.

Pour faciliter la maintenance, la variété du type de source sera limitée au minimum. Le même principe sera adopté pour les luminaires.

Il sera laissé la possibilité à l'utilisateur de moduler le niveau d'éclairement des locaux, par exemple, par commande 1/3, 2/3 des luminaires.

Les circulations, le hall, les vestiaires-sanitaires et les sanitaires « administratif », comporteront un éclairage commandé par minuterie et/ou détecteurs.

Le positionnement des éclairages doit assurer un entretien et une maintenance aisés.

Les appareils d'éclairage de type silencieux et encastrés seront :

- Leds à grille basse luminance pour les bureaux, les salles de détente et de formation, les vestiaires, ...
- Leds Décoratifs dans les halls et circulations
- Leds à grille pour les circulations, les locaux techniques et sanitaires (appareillage étanche)

Dans certains locaux des éclairages ponctuels peuvent être nécessaires, cette indication est exprimée dans les fiches techniques.

Pour des raisons de sécurité, l'ensemble des espaces extérieurs seront largement éclairés afin de diminuer le sentiment d'insécurité des personnes et de permettre une surveillance accrue des lieux.

L'indice de rendu des couleurs devra donc être au moins égal à 85. La température de couleur sera comprise entre 4000 et 6000 K.

■ L'éclairage de sécurité à led

L'éclairage de sécurité comportera des blocs autonomes dont la durée assignée de fonctionnement doit être d'une heure minimum.

L'étiquetage des blocs autonomes d'éclairage de sécurité fera partie de la prestation éclairage de sécurité.

Niveaux d'éclairement

L'éclairage devra tenir compte des spécifications suivantes :

- Niveau d'éclairement moyen sur plan utile,
- Hauteur du plan utile : 0,80 m
- Facteur de maintenance : 0,85
- Ratio $W/m^2 < 16 W/m^2$
- Température de couleur > 4.000 ° K
- IRC > 85
- Coefficient d'uniformité > 0,6

2.3.7 Électricité - Courants faibles

Ce réseau devra être :

- **universel**, indépendant d'un constructeur spécifique et pouvant accepter tout type de matériel.
- banalisé, capable d'être utilisé indifféremment pour l'informatique ou la téléphonie.
- souple, adaptation possible aux évolutions quantitatives ultérieures.

• **reconfigurable**, possibilité de modification du type de réseau informatique sans changer le câblage.

L'ensemble du système de câblage sera minimum de la catégorie 6.

Téléphonie

L'établissement doit disposer de lignes directes destinées à l'ensemble des locaux administratifs et aux locaux du standard opérationnel.

Le téléphone sera basé sur le réseau informatique.

Local courants faibles

Il se situera à proximité ou dans le standard opérationnel. (Local ou placard) Il comprend :

- l'autocommutateur intégré dans la baie,
- l'arrivée des lignes du réseau téléphonique,
- la baie informatique

Distribution terminale

Bureau:

1 poste de travail par personne

1 poste de travail = 2 RJ45, regroupées avec les prises PC (voir p.18)

1 RJ45 supplémentaire sera prévu pour l'imprimante.

Salle de réunion : 2 postes de travail

Autres locaux : 1 RJ 45 sera prévu par local pour le téléphone selon les fiches par local.

La distribution terminale sera conforme à la norme ISO11801.

Des chemins de câbles spécifiques aux courants faibles et de dimension suffisante parcourront les gaines techniques, les faux-plafonds.

La distribution sera réalisée en câbles torsadés cuivre 4 paires. Elle est prévue par goulotte ou faux-plafond.

Télédistribution

La distribution télévisuelle au sein du Centre de secours a pour objectif la réception des chaines hertziennes et de la TNT.

Les locaux suivants seront équipés prises TV :

- Salle de réunion / formation,
- Cafétéria,
- Standard opérationnel
- Chambres de garde

Sonorisation

Une sonorisation sera prévue depuis le standard opérationnel pour la remise, les vestiairessanitaires et les circulations.

2.3.8 Alarme et détection incendie

Alarmes incendie

L'installation répondra à la réglementation en vigueur.

L'alarme sera de catégorie 4, tri-zones (hébergement, administration et locaux opérationnels) à déclenchement manuel. Elle sera complétée par des Détecteurs Automatiques Autonomes de Fumées positionnés essentiellement dans les chambres et les circulations qui y conduisent. Seront équipés de détecteurs de fumée : les locaux techniques, les locaux de stockage, les chambres et les couloirs principaux. Les différents éléments constitutifs de l'installation seront câblés et non-radio piloté. Report d'alarme au standard opérationnel.

Alarme anti-intrusion

Une alarme anti-intrusion avec report téléphonique par carte SIM sera prévue (la carte SIM sera fournie par le SDIS)

Il sera demandé de prévoir un emplacement intérieur et un emplacement extérieur pour implanter des caméras de surveillance (dues dans ce marché). Ces emplacements seront desservis par une PC et une RJ 45. Les emplacements seront définis de manière à avoir une vision la plus complète possible de la caserne.

2.3.9 Chauffage Ventilation Climatisation

Principe général

Afin d'optimiser la consommation d'énergie du Centre, les concepteurs privilégieront un parti architectural minimisant les déperditions de chaleur : compacité du bâtiment et revêtement de façades garantissant une bonne inertie thermique, orientation et implantation du bâtiment, optimisation des apports calorifiques naturels extérieurs et interieurs.

Les installations thermiques et de ventilation devront impérativement respecter les recommandations suivantes :

- Les installations seront conçues de façon à faciliter l'exploitation et la maintenance. L'accessibilité aux différents équipements sera aisée.
- Les équipements seront choisis en fonction de leur robustesse, fiabilité et de leur simplicité,
- Une attention particulière est à accorder pour lutter contre les nuisances sonores des installations de ventilation (bouches de soufflage, implantation des centrales ...) ainsi que pour le type et l'emplacement des bouches de soufflage (inconfort lié au courant d'air)
- Des avis techniques et certification EUROVENT seront exigés pour tous les produits utilisés
- Des dispositions seront prévues en cas de panne des équipements desservant les zones sensibles (standard opérationnel), entretien extérieur, redondance des équipements.

Les concepteurs sont tenus de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter toute surchauffe des lieux par effet de serre; de même, les effets de condensation sont à traiter très soigneusement.

Le Maître d'ouvrage souhaite que les concepteurs veillent, dès l'origine du projet, à un bon niveau de confort général des lieux.

A titre d'exemple, il faudra prévoir de nombreuses vannes d'isolement de zones et colonnes sur les réseaux hydrauliques (froid, chauffage).

L'étude thermique sera réalisée en application de la règlementation environnementale en vigueur.

Une étude sera faite pour privilégier des dispositifs de récupération d'énergie :

- -Centrale double flux
- -Système de géothermie Air/Eau en appoint du chauffage gaz
- -Un système de puits canadien (gain 10°C par -5°C et 10°C par +30°C au moins).
- -Production d'eau chaude sanitaire solaire.

Le chauffage de la remise se fera par un système panneaux rayonnants eau chaude.

Un système de coupure de chauffage asservi aux portes sectionnelles devra être mis en place pour arrêter le chauffage à leur ouverture.

Chacun des éléments techniques majeurs sera équipé d'un report d'alarme au standard opérationnel.

Données de base de conception

OCCUPATION

■ Bureaux : 1 pers. pour 7m² utile ou suivant programme fonctionnel

■ Salle de réunion : 1 pers. pour 2m²

AIR HYGIENIQUE

• Air neuf Bureaux : 25 m3/h minimum par occupant

Air neuf Salle de Réunion:
 30 m3/h minimum par occupant

Le Maître d'œuvre devra éventuellement augmenter ces taux d'air neuf en fonction de la qualité de l'air extérieur.

Extraction spécifique : Sanitaires : 11 vol/h mini dans les cabines de WC

L'extraction d'air vicié des pièces humides se fera par variation de vitesse de l'extracteur en fonction du taux d'hygrométrie des pièces traitées.

NIVEAU SONORE

Le niveau sonore mesuré in situ, généré par les équipements de génie climatique sera :

NR 35 généré en moyenne vitesse dans les bureaux.

TEMPERATURE A MAINTENIR

Bureaux, salles de réunion, vestiaires :

• Température Hiver :19°C ± 1°C /HR Non contrôlé/pour – 9°C extérieur

• Température Eté : 23 °C ± 2°C/HR Non Contrôlé/pour 40°C extérieur

Locaux électriques :

• Température : $23^{\circ}\text{C} \pm 1^{\circ}\text{C/HR} = \text{NC/pour } 40^{\circ}\text{C}$ extérieur

FILTRATION

■ Bureaux – salles de réunion : F7 minimum

Isolation thermique

Les concepteurs privilégieront une isolation thermique extérieure, moins fragile qu'une isolation intérieure. Dans le cas d'une isolation intérieure, cette dernière doit être protégée des chocs par un doublage à haute résistance. Le revêtement doit être retenu en fonction de sa résistance au vieillissement et sa simplicité de maintenance.

Principe de base de traitement d'ambiance

Locaux chauffés

La plage de réglage de chaque émetteur modulable sera de plus ou moins 2 °C de la température de consigne.

Dans les locaux largement vitrés, on prêtera une attention particulière aux effets de parois froides.

Ventilation

Les locaux, à l'exception du local S.A.V. et de la désinfection des VSAV, seront ventilés mécaniquement par un système simple ou double flux, selon le type de leur occupation.

En période d'inoccupation, les systèmes devront pouvoir fonctionner à régime réduit ou se mettre à l'arrêt

Un traitement particulier sera à prévoir pour la remise par rapport aux extractions des gaz d'échappements : système par extraction en fond de remise (conduits rigides) en partie supérieure, asservie sur sonde CO (les enrouleurs munis de flexibles à mettre sur les véhicules sont proscrits).

Les sanitaires bénéficieront d'une VMC asservie au taux d'hygrométrie.

Réseaux de distribution d'air

La totalité du réseau aéraulique sera constitué de gaines métalliques. L'étanchéité des gaines de ventilation devra être assurée de façon parfaite.

Les réseaux seront parfaitement accessibles à la maintenance.

Les gaines devront pouvoir être isolées pour nettoyage périodique; elles seront munies de trappes de visites de sections suffisantes à un entretien et un nettoyage aisé des réseaux.

Production

Production de chaleur

Toutes les propositions effectuées par les concepteurs en matière de choix d'énergie devront être justifiées par une note détaillée sur la base d'arguments sérieux, simples et vérifiables (Étude EFAE obligatoire à fournir à la Maîtrise d'ouvrage pour le choix définitif). Les équipements de production de chaleur devront être à très haut rendement.

Réseaux

Réseaux de distribution des fluides

Les collecteurs hydrauliques chemineront dans les circulations; ils devront traverser les locaux occupés que pour l'alimentation terminale. Le pvc pression est à proscrire.

Les vannes d'isolement seront implantées de manière à créer le minimum de gêne pour les utilisateurs.

Les systèmes de distribution seront à débit variable (pompes munies de variateur de vitesse). L'équilibrage hydraulique sera réalisé à l'aide de vannes de réglage avec mesure de débit. Les canalisations cheminant à proximité directe de parois extérieures non-isolées devront être doublement calorifugées.

Réseaux de distribution CVC

Les réseaux seront conçus dans un souci d'intégration maximum aux locaux. Une attention particulière sera apportée à tous les aspects de maintenance :

- Accessibilité,
- Nettoyabilité.

La ventilation sera assurée à partir de systèmes simple ou double flux. On veillera à ce que le mélange d'air neuf et d'air extrait soit impossible.

Les locaux nécessitant le transfert d'air vers ou depuis la circulation, seront munis de grilles de transfert de type acoustique.

Des commandes manuelles et automatiques seront prévues dans les locaux à occupation discontinue afin de diminuer le taux d'air neuf en période d'inoccupation.

Les exigences minimales sont les suivantes :

- Extraction dans les sanitaires,
- Extraction suivant les normes et réglementations en vigueur dans les différents espaces.

Les concepteurs devront prévoir l'ensemble des ouvrages nécessaires à leur projet, ainsi que toutes les adaptations qui en découlent.

Le taux de renouvellement d'air pris en compte dans les déperditions du bâtiment sera calculé suivant l'arrêté «ventilation des bâtiments autres que ceux d'habitation».

Le débit minimal d'air neuf devra être conforme à la législation en vigueur.

Les installations devront pouvoir être nettoyables sur tout leur parcours, à partir des circulations.

Appareils terminaux

Le chauffage de la remise fonctionnera seulement si les portes sectionnelles sont fermées.

2.3.10 Plomberie

Blocs sanitaires

Le choix des équipements intègrera la préoccupation aiguë de l'entretien et de l'hygiène. A ce titre, le mobilier sera intégré aux murs et chaque bloc sera muni d'un siphon de sol.

Les robinetteries seront de type temporisées et à chasse direct pour les WC.

Le sanitaire de l'administration sera aménagé pour être accessible aux personnes handicapées.

L'eau de l'ensemble du bâtiment sera adoucie.

Siphon de sol dans les locaux humides

Un siphon de sol en inox 316L est demandé dans les locaux dont le sol doit pouvoir être nettoyé par lessivage à l'eau. Dans ce cas, le sol doit présenter une forte inclinaison garantissant la collecte des eaux au niveau des siphons. La parfaite étanchéité de ces locaux vis-à-vis des locaux mitoyens est impérative.

Le local de désinfection du VSAV ne sera pas équipé d'un siphon de sol mais disposera d'une pente de sol, vers l'extérieur.

Production d'eau chaude sanitaire (E.C.S.)

Dans le cadre du projet, le concepteur s'attachera à proposer la solution adéquate dans un souci de réduction du coût de fonctionnement et afin de limiter les pertes calorifiques (selon principe de chaufferie). Une production par module d'échange tubulaire est préconisée.

L'eau chaude sera produite au maximum de la couverture des besoins par un système de panneaux solaires thermiques raccordés au préparateur d'eau chaude sanitaire.

En période d'arrêt estival de la chaudière (au cas échéant), l'appoint de chauffage de l'eau sera électrique par ballons thermodynamiques.

L'installation sera équipée d'un confortable volume de stockage tampon de sorte à s'assurer une autonomie maximum pour le chauffage solaire de l'eau sanitaire.

Ce volume de stockage pourra servir d'appoint thermique hivernal pour la chaudière si la température des volumes d'eau le permet.

L'installation sera équipée d'un traitement anti-légionnelle, d'un adoucisseur volumétrique sans électricité et d'un osmoseur dans la cuisine équipée d'un mitigeur 3 voies sur évier.

L'eau mitigée sera équipé d'organes de réglages collectifs verrouillables et accessibles uniquement par le personnel de maintenance accrédité.

Divers plomberie

Les différents types d'alimentation et le nombre de points d'alimentation sont spécifiés dans les fiches techniques par local.

Deux points d'eau (hors gel) avec 2 bouches de lavage permettant le raccordement d'un tuyau d'arrosage (Utilisation de l'eau de récupération des E.P. et de l'AEP lorsque la cuve EP est vide) sera prévu pour l'aire de lavage extérieure.

2.4 Aménagements intérieurs

2.4.1 Cloisonnement intérieur

Principe général

Le concepteur proposera un cloisonnement intérieur garantissant les performances acoustiques exprimées dans le chapitre "traitement acoustique" développé ci-avant.

D'une manière générale, le concepteur évitera de placer des cheminements techniques ou des connecteurs sur les cloisons non porteuses, même s'il ne s'agit pas à priori de cloisons démontables.

Caractéristiques générales des cloisons

Le type de cloison retenu et son principe de mise en œuvre doivent garantir les isolations phoniques exigées entre les différents locaux.

Elles doivent être adaptées en fonction de l'utilisation des locaux et notamment être protégées des risques d'infiltration au niveau des locaux humides.

Lorsqu'une liaison visuelle est demandée entre un espace et un autre, une cloison vitrée sera prévue. Les concepteurs s'attacheront à concilier au mieux ces exigences avec la réglementation de sécurité, de manière à minimiser l'implantation de cloisons vitrées présentant des exigences de résistance au feu trop importantes.

Cloisons sur circulations

Le parement des cloisons sur les circulations devra avoir une bonne résistance mécanique aux chocs, en particulier tous les angles saillants. Ainsi, pour les matériaux à base de plâtre, les produits "haute dureté" ou les plaques de plâtre " haute résistance" seront utilisés.

Les revêtements muraux ou la peinture des autres parties doivent être lessivables.

Caractéristiques générales des menuiseries intérieures

Les menuiseries intérieures répondront également aux exigences acoustiques et devront être choisies en fonction de leur robustesse : elles doivent résister aux nombreuses manipulations du personnel et des visiteurs.

Elles seront prévues pour tous les locaux vers les circulations (sauf exigences contraires) et entre tous les locaux pour lesquels une liaison de contiguïté est demandée.

La finition des portes ainsi que la largeur de passage sont à adapter aux besoins de chaque local, en tenant compte des informations contenues dans le programme et dans les fiches.

Portes intérieures

Le gabarit des portes d'accès aux locaux est défini dans les fiches techniques ci-après. Il est fonction des matériels et mobiliers concernés. Par exemple, la porte du local de désinfection

et du local de stockage du VSAV seront d'une largeur d'au moins 1,20 m (simple vantail à effacement latéral) afin de permettre le passage des matériels. Ces portes posséderont des bâtis qui seront de nature à ne pas se dégrader dans le temps par la rouille et des remontées d'eau par capillarité.

Des protections inox 316L en bas de porte seront prévues sur les portes.

Le cas spécifiques des portes de la remise

Les portes de la remise seront des portes sectionnelles manuelles, avec une commande par treuil à chaine, de 3.60m ou 4.20 m de hauteur selon le besoin Le chauffage sera asservi à l'ouverture des portes.

2.4.2 Revêtements Murs - Sols - Plafonds

Tout revêtement sera au moins lessivable et pourra être aseptisé suivant besoin. Les flocages non protégés sont proscrits.

Les matériaux des revêtements retenus devront également répondre à une logique globale. Les concepteurs limiteront les différentes natures de matériaux. Ils les choisiront en fonction de leur facilité d'entretien et de remplacement et suivant les fonctionnalités du bâtiment.

Sols

La nature des revêtements de sol est précisée dans les fiches par locaux.

Dans tous les cas, le revêtement doit contribuer, en cohérence avec les autres matériaux mis en œuvre au niveau de la paroi verticale, à la réalisation d'une surface facilement nettoyable, résistante aux chocs et garantissant la pérennité de l'esthétique initiale. Les carrelages seront de classement minimal en U4P3 et les sols souples en U4P4.

Les sols de la remise « véhicules » et des locaux repris dans les fiches techniques seront en béton quartzé couleur anthracite (impérative).

Murs

Dans tous les cas, le revêtement doit contribuer, en cohérence avec les autres matériaux mis en œuvre au niveau du sol, à la réalisation d'une surface facilement nettoyable, résistante aux chocs et garantissant la pérennité de l'esthétique initiale.

Il sera prévu des baguettes de protection d'angle en inox 316L, épaisseur 2mm, hauteur 2ml, dans les circulations, dès que nécessaire dans tous les angles saillants.

Des plinthes seront prévues dans l'ensemble des locaux.

Les cheminements techniques, chemins de câbles, gaines

Ils doivent faire l'objet d'un traitement esthétique (capotage, claustras ou faux-plafonds démontables). Quel que soit le traitement retenu, celui-ci doit garantir une accessibilité réelle, repérable et aisée des cheminements techniques avec une réserve d'espace de 30% obligatoire.

Plafonds

Seule est indiquée dans cette rubrique la qualité de finition. Des faux-plafonds doivent être prévus partout où ils sont nécessaires, soit pour le passage des câbles ou des gaines, soit pour une finition soignée du local (dans les bureaux par exemple) ou pour participer à la correction acoustique. Ils seront le plus possible implantés de manière limitée. Les plafonds seront démontables.

La hauteur sous plafond des locaux sera de 2.50m impérativement.

La hauteur sous les éléments de charpente de la remise sera de 4,50m pour permettre le passage des véhicules les plus hauts.

Passage en faux-plafond

L'aptitude au montage et démontage des éléments de faux-plafonds apparaît comme un critère de choix important.

L'aspect extérieur des éléments de faux-plafonds doit pouvoir se maîtriser dans le temps. Il est essentiel de retenir un élément résistant bien aux poses et déposes (en tenant compte de l'effet "doigts sales").

La protection thermique ou acoustique incluse éventuellement dans les faux-plafonds sera disposée en tenant compte :

- Des dépôts de poussière,
- De la nécessité de ventilation, des contraintes thermiques de fonctionnement des appareillages encastrés,
- Des compartimentages afférents à la sécurité incendie et éventuellement à la sûreté. La structure des faux-plafonds doit permettre de déceler presque instantanément l'existence d'une fuite ou d'une infiltration, afin de pouvoir intervenir rapidement.

Toutes ces contraintes sont à lier avec les impératifs esthétiques et avec ceux de la qualité d'accueil des utilisateurs, de leur fiabilité et de leur concordance aux normes de sécurité requises.

2.4.3 Protections

La protection des locaux contre le soleil s'élabore dès les premières phases de conception du projet, en étudiant les points suivants :

- L'orientation des locaux d'une manière générale,
- La conception des façades par le dimensionnement des ouvertures exposées, l'emploi de baies vitrées situées en retrait de la façade pour bénéficier d'un effet d'ombre, l'utilisation de brise-soleil (par exemple : éléments en béton, structure avec profilés en aluminium, ...)
- La justification ou non d'utiliser des protections mécaniques dans certains locaux, suivant leur nature.
- La manœuvre des protections solaires mécaniques et l'accès à celles-ci pour l'entretien, suivant la nature des différents locaux où elles sont implantées.

Par ailleurs, les éléments mécaniques extérieurs sont soumis aux effets du vent (arrachement, pliage...) et de la pluie. Des solutions simples, évitant l'emploi de protections mécaniques contre le soleil, devront être trouvées pour certaines parties du bâtiment.

La protection contre le soleil s'évaluera dans le contexte déterminé par l'ensemble des prestations du projet.

Les locaux nécessitant une protection contre le rayonnement solaire seront équipés d'une protection efficace réalisée en cohérence avec l'orientation du local.

2.4.4 Métallerie

Tous les ouvrages (garde-corps, barreaudage...) et la visserie seront traités anticorrosion par galvanisation ou seront inoxydables, y compris découpes, percements, fixations, parties vues ou cachées. Ils ne nécessiteront aucun entretien pendant une période d'au moins 5 ans (garantie particulière à établir). Le traitement en milieu salin est à prévoir.

2.4.5 Signalétique

Signalétique intérieure

Il sera prévu un dispositif facilement démontable et modifiable suivant des principes simples et économiques sur les portes des locaux, permettant d'adapter la signalétique aux modifications qui pourraient intervenir ultérieurement dans la localisation des fonctions et l'affectation des locaux.

Signalétique extérieure

Il sera prévu en façade une signalétique « Centre de Secours » et un totem (modèle du SDIS80) à l'entrée de la parcelle.

2.4.6 Équipements

Suivant la nature du local, des équipements sont à prévoir au titre de l'opération (c'est à dire compris dans le coût d'objectif), ils seront précisés dans les fiches par local.

Il s'agit entre autres des éléments suivants :

- L'équipement scellé aux murs : tableaux, accessoires sanitaires, placards intégrés...
- La kitchenette et les placards de la cafétéria
- Les placards intégrés auront une finition de type stratifié pour les portes et les étagères et répondront aux caractéristiques dimensionnelles suivantes :
 - -Les placards intégrés : toute hauteur, profondeur env. 40 cm, largeur env. 2,00 m. Ces rangements comporteront des étagères espacées de 30 cm avec une possibilité de réglage tous les 10 cm.
 - -Le placard intégré du standard opérationnel : toute hauteur, largeur à définir selon plans Prévoir tout un mur), sera équipé de façade aimantée et permettant l'écriture effaçable.
- Le plan de travail du local opérationnel : il aura une largeur de 1,00m, un chemin de câble sera situé sous cette table pour la répartition des câbles.
- La table de nettoyage verticale inox 316L avec robinetterie et douchette avec flexible d'environ 2m, et la table inox 316L dim 80*80 du local désinfection VSAV.
- Le groupe électrogène
- Le mobilier de bureau, d'hébergement, de rangement, l'électroménager...indiqués dans les fiches par local. (*Les dimensions sont données à titre indicatif*). Le mobilier non fourni dans le cadre de ce marché sera noté dans les fiches par local.
- La signalétique, les tapis indiqués dans les fiches par local.
- Le plan de séchage des tuyaux.
- Un mât porte drapeau.
- Une boite aux lettres, normalisée PTT.

• Une armoire extérieure adaptée pour le rangement du matériel de lavage

Tous les équipements et mobiliers seront particulièrement robustes, aussi bien au niveau de leur solidité propre qu'au niveau de leur mode d'accrochage.

Tous ces équipements seront adaptables aux besoins particuliers du Centre et d'un entretien simple.

Certains équipements **non compris dans le cadre du marché** (ex. : équipement de sport...) sont présents dans les fiches de locaux. En effet, ils nécessitent un raccordement électrique ou une arrivée de fluide mais ils ne sont pas dus au titre de l'opération. Dans ce cas, ils sont spécifiés explicitement comme non compris. Tout autre équipement ou appareillage non cité dans cette rubrique et nécessaire à la réalisation des exigences exprimées est considéré comme compris dans le coût d'objectif.

Toutefois l'ensemble des branchements, alimentations et évacuations jusqu'à la machine, l'équipement ou le poste particulier est du au titre des travaux.

3. Fiches techniques par local

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme

Direction Départementale 7, allée du Bicêtre CS 32606 80002 AMIENS Cedex 01



CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS DE CONTY

PROGRAMME FONCTIONNEL

09 novembre 2021

SOMMAIRE

1.	Presentation de l'operation et de ses objectifs	3
	1.1. Les données de cadrage du Centre de Secours de Conty	
	1.1.1. Les risques	
	1.1.2. Les moyens humains et matériels	
	1.1.3. Présentation du terrain	
	1.2. Estimation des besoins	
	1.2.1. Caractéristiques fonctionnelles	
	DIAGRAMME DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE SECOURS DE CONTY	
	1.3. Evolutions prévisibles	7
	1.4. Régime d'occupations des locaux	7
	1.5. Tableau récapitulatif des surfaces	
	1.5.1. Description sommaire des fonctions des locaux	
-	SYNTHESE DES SURFACES	

PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS DE CONTY

1. Présentation de l'opération et de ses objectifs

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme (SDIS80) a engagé un vaste programme pluriannuel d'investissement immobilier. C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet de construction du Centre de Secours de Conty.

L'objectif de ce projet vise à doter la ville de Conty et les communes avoisinantes d'un centre de secours conforme aux besoins actuels à savoir :

- Permettre aux sapeurs-pompiers d'effectuer les départs en intervention dans les conditions de rapidité et de sécurité
- Offrir des locaux de travail adaptés que ce soit en matière de vestiaires et sanitaires (féminisation des effectifs), de locaux de vie et de formation, de remisage de véhicules...
- Réduire les frais d'entretien et d'exploitation du bâtiment

1.1. Les données de cadrage du Centre de Secours de Conty.

1.1.1. Les risques

L'activité du Centre de Secours de Conty est en moyenne de 400 opérations (chiffre 2020).

Il couvre un secteur comprenant 15 communes en 1^{er} appel et 9 communes en 2^{ème} appel. En matière économique, le secteur de Conty est un pôle rural.

Ainsi, la répartition des interventions par type en 2020 est la suivante :

✓ Incendie: 12% des interventions

✓ Secours à victimes : 72%

✓ Accidents voie publique : 10%

✓ Opérations diverses : 6%

1.1.2. Les moyens humains et matériels

Les moyens humains

Le Centre de Secours de Conty est un CS 7 selon la classification du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des risques :

	Effectif maximum (SDACR)
Sapeurs-Pompiers	
Professionnels	0
Dont femmes	
Sapeurs-Pompiers	37
volontaires	Le nombre de femmes
Dont femmes	maximum 8.
Total Sapeurs-Pompiers	37

Le dimensionnement des locaux tels que vestiaires, sanitaires, locaux de vie..., doit être réalisé sur la base de ces effectifs maximums, ainsi que prendre en compte le mobilier et les équipements à mettre en place.

Les moyens matériels

Les véhicules affectés au Centre de Secours de Conty sont les suivants :

Nombre	Véhicule	Catégorie
1	VSAV (Véhicules de Secours à Victimes)	Moins 3,5 tonnes
1	CCRM (Camion Citerne Rural Moyen)	Poids lourds (< à 14t)
1	VSEC (Véhicule de Secours)	Moins 3,5 tonnes
1	VLID (Véhicule Léger d'Interventions Diverses)	Moins 3,5 tonnes

1.1.3. Présentation du terrain

Le terrain de $4475m^2$ donné par la commune de Conty pour la réalisation de cette opération est situé en zone A du PLU non constructible sauf pour les constructions de services publics ou d'intérêt collectif. La parcelle ZK 201 est située en zone de secteur paysager de la vallée. Elle se trouve en sortie de commune en direction de Belleuse sur la départementale N° 8.

Le terrain présente une déclivité importante sur le bas. Il sera demandé à la Maîtrise d'œuvre d'implanter le centre de secours sur la partie haute du terrain afin de minimiser au maximum le déblai/remblai.

Une étude de sol de type G11 a été réalisé (cf. annexe)

La nature du terrain est la suivante :

De 0 à 0,30m : terre végétale

De 0,30 à 2,60m : limon crayeux de couleur marron-beige renfermant localement des granules/blocs de craie et rognons de silex

Jusqu'à 8,00m : craie de couleur blanc-beige-jaunâtre localement en blocs

De ce fait, les fondations préconisées sont superficielles par semelles filantes ou isolées ancrées dans la formation 1 ou 2 associées à un dallage sur terre-plein.

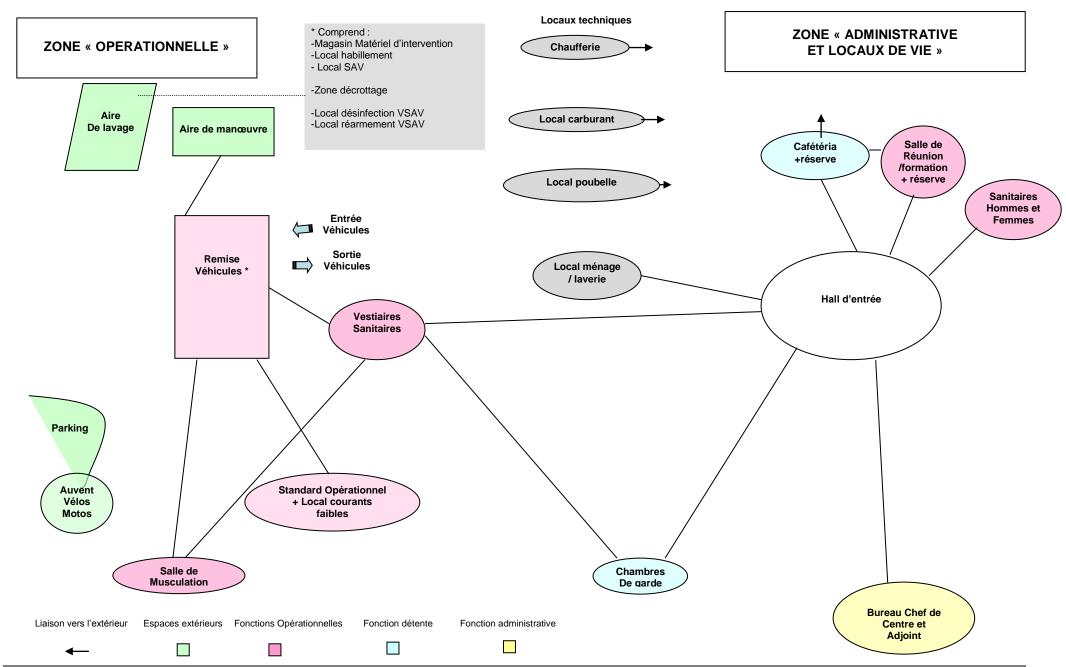
Une étude de perméabilité des sols a été réalisée avec des résultats de coefficient de perméabilité entre 3,6 E-04 et 6.2 E-05.

1.2. Estimation des besoins

1.2.1. Caractéristiques fonctionnelles

Le Diagramme de fonctionnement d'un centre de secours ci-joint fait apparaître les besoins de proximité et le type de relations nécessaires entre les différents composants du site.

Diagramme de fonctionnement du centre de secours de Conty



1.3. Evolutions prévisibles

L'aménagement des infrastructures ne devra pas entraver définitivement l'extension possible de certaines parties des locaux, plus particulièrement en ce qui concerne les surfaces de remise de véhicules. Une réserve foncière devra être prévue pour une éventuelle extension de travée de remise.

L'ouvrage pourra subir sans gêne excessive des modifications dans la configuration des locaux administratifs (déplacement des cloisons de séparation entre les bureaux en vue d'élargissement ou agrandissement de la remise par ajout de la travée).

L'ouvrage doit permettre facilement des modifications importantes et fréquentes des réseaux téléphoniques et informatiques (utilisation des chemins de câbles et plafonds démontables).

1.4. Régime d'occupations des locaux

Le bâtiment n'est pas occupé continuellement. L'occupation des locaux dépend de la fréquence des interventions et du nombre de manœuvres.

1.5. Tableau récapitulatif des surfaces

Localisation	Effectif	Surfaces en m²	observations	
Administration		_		
Hall d'entrée				
Bureau du Chef de Centre et adjoint	2 personnes	15		
Sanitaire handicapés	1	5		
Locaux Détente/restauration	•	•		
Cafétéria et réserve	7 personnes	15	12+3	
Local ménage / laverie		5		
Hébergement	•	•		
Chambres de garde hommes	1 X 2 pers	10		
Chambres de garde femmes	1 X 1 pers	7		
Formation / sport	•	•		
Salle de musculation		22		
Salle de réunion et sa réserve		25	22+3	
Locaux opérationnels	•	•		
Locaux d'alerte				
Standard opérationnel	1	15	Local courants forts et faibles dans placard	
Vestiaires et sanitaires				
Vestiaires et sanitaires hommes	37 casiers	55	2douches, 2wc, 1urinoir, 2lavabos	
Vestiaires et sanitaires femmes	8 casiers	20	1douche, 1wc, 2lavabos	
Local sauveteurs côtiers (SAV)	4 rolls	11	Divisé en trois zones, vestiaires, nettoyage et séchage.	

Localisation	Effectif	Surfaces en m²	observations			
Remise						
Remise véhicules						
VSAV	1 véhicule	32	Travée largeur 4,00m			
CCRM	1	38	Travée largeur 4,50m			
VSEC + VLID	1	44	Travée largeur 4,00m			
zone de décrottage		-	inclus dans remise			
Magasins						
Matériels d'interventions	1	10	Linéaire dans la remise			
Réserve Habillement	1	5				
Locaux VSAV						
Local de désinfection VSAV	1	13	A proximité des VSAV			
Local de réarmement VSAV	1	6	A proximité des VSAV			
Locaux techniques	Locaux techniques					
Chaufferie	1	12	En fonction des équipements			
Local carburant, tondeuses	1	1				
Local poubelles	1	5				
Local matériel de nettoyage	-	-	Armoire extérieure adaptée			
Groupe électrogène	-	-	A l'extérieur			
Espaces extérieurs						
Aire de lavage des véhicules	1	50				
auvent vélos et motos	1	5				
Aire de manœuvre + voiries PL	1	400	Suivant projet			
Parking	17 places	212.5				
Espaces verts	selon projet					

1.5.1. Description sommaire des fonctions des locaux

Le CS est divisé en 7 parties distinctes, ayant chacune leur fonction propre et interactionnant différemment les unes des autres.

Administration:

- Objectifs
- ⁿ Orientation des visiteurs vers les locaux du Centre de Secours.
- Direction et représentation du C.S.,
- □ Gestion de la vie quotidienne du C.S.,
 - Surface et composition

CF. 1.5

• Organisation fonctionnelle

L'administration constitue une entité autonome, située de façon à avoir un contact facile avec les différents acteurs du centre de secours. Elle doit cependant être facilement accessible depuis le hall d'entrée et être à l'écart des flux importants de circulation afin de préserver le calme des espaces de travail.

- Le hall d'entrée est bien repérable depuis l'extérieur, particulièrement depuis les places de stationnement. Il oriente les visiteurs vers les différents locaux du Centre. Même si le Centre n'est pas destiné à recevoir un public nombreux.
- ⁿ Le bureau du Chef de Centre et de l'Adjoint doit être à l'écart pour recevoir son personnel en toute tranquillité.

Les locaux de détente et de restauration :

Objectifs

Le repos et la détente des sapeurs-pompiers, pendant la journée de travail et en soirée, le réchauffage des repas par les sapeurs-pompiers eux-mêmes sur place.

• Surface et composition

CF. 1.5

• Organisation fonctionnelle

La cafétéria sera facilement accessible depuis l'ensemble du C.S. et depuis l'extérieur pour l'évacuation des déchets.

Une kitchenette permettra aux Sapeurs-Pompiers de préparer leur repas sur place ou de les faire réchauffer (micro onde).

La réserve sera destinée à recevoir la vaisselle, les produits d'entretien, mais aucune denrée périssable. Elle lui sera contiguë.

La cafétéria est calibrée pour 7 places. Sa configuration s'attachera à faciliter l'aisance et la fluidité des circulations en cas de départ en intervention, comme elle recherchera à développer un cadre agréable et convivial pour que le repas soit un véritable moment de détente et de coupure de la journée de travail. Elle sera à l'écart des locaux de travail et de l'hébergement afin d'éviter les nuisances sonores.

Une terrasse sera prévue pour d'éventuels repas en plein air. Elle sera contiguë à la cafétéria et à l'abri des regards extérieurs.

La cafétéria sera située à côté de la salle de formation. L'espace pourra s'ouvrir par le biais d'une cloison mobile sur la salle de formation afin d'agrandir ponctuellement sa capacité d'accueil.

Le local ménage/laverie se trouvera à proximité de cette zone.

Le local « poubelles », permettant le tri sélectif, sera accessible depuis l'extérieur.

Hébergement:

- Objectifs
- Hébergement ponctuel de sapeurs-pompiers volontaires.
 - Surface et composition

CF. 1.5

• Organisation fonctionnelle

Les locaux de nuit seront bien regroupés et nettement dissociés des locaux de jour. Néanmoins, la liaison restera aisée et rapide vers les vestiaires de feu et, à un moindre degré, vers la cafétéria.

Les locaux de nuit hommes et femmes seront le plus éloigné possible les uns des autres. On évitera une organisation trop rigide pour créer une ambiance de détente et de repos, tranchant nettement avec les lieux de travail.

Formation/Sport:

- Objectifs
- Formation des sapeurs-pompiers de Conty et des environs,
- Tenue de réunions administratives et de formation théorique et appliquée,
- Musculation, étirement, échauffement, pratique encadrée ou individuelle,
 - Surface et composition

CF. 1.5

• Organisation fonctionnelle

Salle de réunion / formation :

Les locaux de formation seront facilement accessibles par des groupes et se situeront dans une zone calme du C.S. de façon à faciliter les activités qui s'y dérouleront.

La salle de formation sera conçue comme une salle de cours théorique. Elle bénéficiera d'une bonne habitabilité pour permettre plusieurs configurations du mobilier (frontalement face au tableau, en U, ...) et faciliter la pédagogie.

Elle intégrera une réserve pour le matériel pédagogique.

La salle aura un accès sur l'extérieur.

La salle de formation pourra s'ouvrir par le biais d'une cloison mobile sur la cafétéria afin d'agrandir ponctuellement sa capacité d'accueil.

Sport:

La salle de musculation aura une configuration simple pour une habitabilité maximale. Lumineuse, agréable et conviviale, elle sera d'un usage libre et spontané, y compris en soirée. Elle se situera en dehors des principaux flux de circulation et se divisera en deux zones : une zone des appareils de musculation, une zone de tapis de gymnastique.

Locaux opérationnels :

Cette entité, la plus importante du centre de secours, est composée de trois parties distinctes qui se doivent d'être le plus fonctionnelles possibles : les locaux d'alerte, les vestiaires et sanitaires, et la remise véhicules.

Les locaux d'alerte

Objectifs

Ils doivent être conçus pour :

- La réception du déclenchement de l'alerte
- L'exploitation des transmissions
- La gestion des moyens opérationnels
- La rédaction des comptes rendus
- La réception des alarmes techniques du bâtiment
- La visualisation des accès du centre.
 - Surface et composition

CF. 1.5

• Organisation fonctionnelle

L'ensemble du centre s'articule autour du standard opérationnel. De ce poste, l'agent a une vue générale sur la remise véhicule, l'entrée et la sortie du centre. Les locaux d'alerte seront bien dissociés du hall d'entrée mais en contrôleront visuellement l'accès. Il aura un accès direct à l'administration et la remise.

Les équipements spécifiques à ce local sont :

- Standard téléphonique et radio avec pupitre
- Rangements pour classement
- Tableaux d'affichage

- Plan de travail adapté, avec réservation pour passage des câbles et des antennes.
- La protection solaire des parois vitrées
- Les commandes des équipements techniques (portes si motorisées, extracteurs...)

Il comprendra dans 2 placards séparés le local courants faibles et le local TGBT. Ceux-ci pourront être dans des locaux à proximité. Leurs portes devront être constitués de panneaux blancs, aimantés et permettant l'écriture.

Vestiaires et sanitaires :

Objectifs

Vestiaires des tenues de feu des Sapeurs-Pompiers Volontaires, mise en tenue avant le départ en intervention, puis déshabillage au retour.

Les tenues de feu sont nettoyées et mises à sécher. Il sera prévu une zone « sale » à proximité des vestiaires dédiée à la prévention des risques liés à la toxicité des fumées.

Surface et composition

CF. 1.5

• Organisation fonctionnelle

Les vestiaires du personnel féminin et masculin sont séparés et reliés respectivement aux sanitaires femmes et hommes. Les sanitaires seront attenants aux vestiaires, mais il faut que la démarcation entre sanitaires et vestiaires soit nette. Les vestiaires seront disposés de telle façon qu'un accès sera possible directement depuis la remise véhicules. Les vestiaires hommes et femmes seront séparés par une **cloison séparative modulable** afin d'agrandir le vestiaire femmes en fonction de son effectif.

Les vestiaires sont équipés de casiers individuels fermant à clés et de bancs si possible.

Un effort sera porté sur la robustesse des matériaux, sans pour autant sacrifier l'ambiance de ces locaux. Il s'agit de locaux dont la configuration privilégiera à la fois l'habitabilité et la fluidité de la circulation.

Le vestiaire a une ventilation surdimensionnée afin d'évacuer les odeurs de fumée.

Local sauveteurs:

Objectifs

Vestiaires pour les tenues et les équipements de sauvetage des Sapeurs-Pompiers Volontaires, stockage.

• Surface et composition

CF. 1.5

• Organisation fonctionnelle

Le local « plongeurs » sera divisé en deux parties (zone de nettoyage et zone de séchage).

La zone de nettoyage comportera des douches pour laver les tenues de plongée et la zone de séchage un système de suspension des tenues sera mis en place.

Un effort sera porté sur la robustesse des matériaux. Il s'agit de locaux dont la configuration privilégiera fluidité de la circulation.

Le vestiaire sera équipé d'un siphon de sol afin d'évacuer l'eau due au séchage des combinaisons et équipements de plongée.

Zone de remisage :

Objectifs

La zone de remisage est constituée d'une partie pour les véhicules et leurs locaux spécifiques, ainsi que les locaux techniques (magasins et zone de décrottage) s'y rattachant.

• Surface et composition

CF. 1.5

• Organisation fonctionnelle

La zone de décrottage :

Elle permet aux sapeurs-pompiers de retour d'intervention de nettoyer leurs bottes. Elle sera donc placée, dans la remise, à proximité de la porte de rentrée des véhicules, avant les vestiaires, avec un système complet avec évacuation des eaux de lavage.

Les magasins:

Il s'agit des locaux permettant soit le réarmement des véhicules au retour d'intervention, soit le stockage de matériel très spécialisé, indispensable mais employé moins couramment. Tous ces locaux sont contigus à la remise, en fond de travée afin de limiter au maximum les distances jusqu'aux véhicules et faciliter la manutention. Ils seront accessibles depuis la remise.

Les locaux VSAV ci-dessous devront être situés latéralement ou derrière les travées des VSAV :

- -Le local de réarmement du VSAV, où sont stockés des consommables, du matériel médical et paramédical.
- -Local de désinfection du VSAV, dans lequel le matériel souillé du VSAV est également transporté, nettoyé puis de nouveau rangé dans le VSAV.
- -Les DASRI (déchets médicaux), seront gérés avec une poubelle spécifique dans la remise.

La remise véhicule :

La remise est le hangar de stationnement des véhicules du C.S. C'est un élément essentiel du futur Centre de Secours, autant que les vestiaires de feu. Elle très accessible depuis l'ensemble du Centre, espaces extérieurs comme surfaces bâties, après passage par les vestiaires.

Le circuit de départ du véhicule en intervention sera visible depuis le standard opérationnel afin que le stationnaire puisse contrôler de visu le départ.

Chaque véhicule dispose de sa travée. Les véhicules tracteurs accueillent leur remorque sur leur travée ou à proximité.

Selon les véhicules, les travées auront des largeurs différentes:

- travée de largeur de 4,00m pour le VSAV, le VSEC, VLID etc.
- travée de largeur de 4, 50m pour le CCRM.

A l'arrière des travées des véhicules il sera prévu une circulation de 1,50m.

Les aires de stationnement des véhicules dans les travées sont dimensionnées de façon à permettre l'évolution du pompier autour du véhicule : chaque travée est calibrée avec un dégagement autour du véhicule. Leur position doit aussi permettre un départ rapide des véhicules sans engendrer des manœuvres synonymes de perte de temps : pas de marche arrière, de chicanes, de virage serré, de poteaux à éviter... De même, la remise évitera, si possible, de s'implanter selon un axe Est-Ouest, le soleil levant ou couchant pouvant éblouir le conducteur du véhicule partant en intervention.

Le plan de séchage des tuyaux se situera le long d'un mur de longueur de la remise. Il s'agit d'un ensemble de consoles formant plan incliné (d'une seule pente ou en Z), sur lequel sera posé le tuyau pour qu'il s'égoutte et sèche. Un caniveau à grille récupérera l'eau de vidange et d'égouttage des tuyaux. A l'une de ses extrémités, le concepteur ménagera un espace libre pour l'éventuelle installation d'une machine pour le séchage des tuyaux.

Espaces extérieurs :

- Objectifs
- Aire de manœuvre : exercices quotidiens, en plein air et avec ou sans véhicule, dont possibilité de désincarcération,
- Lavage des véhicules au retour d'intervention,
- Prise des repas en plein air,
- Stationnement clos et couvert des deux-roues,
- ⁿ Places de stationnements (17 places) pour le personnel du Centre, les visiteurs et les sapeurs-pompiers volontaires,
- □ Cheminement autour du bâtiment, pour accès aux locaux techniques.
 - Surface et composition

CF. 1.5

• Organisation fonctionnelle

L'aire de manœuvre permettra les exercices de manœuvre des véhicules et des engins. Il sera possible d'y inclure les voiries de départ et de retour des véhicules d'intervention.

L'aire de lavage sera implantée de façon à privilégier une circulation simple, fluide et directe depuis l'accès au terrain et vers la remise. L'aire de lavage sera éclairée (commande dans la remise et détection), avec un point d'eau de pluie par le biais d'une borne de lavage (hors gel) permettant le raccordement d'un tuyau d'arrosage (Utilisation de la réserve de récupération des eaux de pluie d'une capacité de 10.000l due au présent marché) et un point d'eau potable raccordé à une deuxième borne de lavage en cas de réserve eaux de pluies vide. Il sera prévu une armoire extérieure adaptée pour le rangement du matériel de lavage.

La terrasse permettra de prendre les repas dehors. Elle sera mise en valeur par son aménagement mais restera cachée des vues depuis l'extérieur du terrain.

L'abri deux-roues sera couvert, éclairé, et clos du côté des vents dominants. Il est souhaitable que l'abri puisse être surveillé depuis le standard opérationnel.

Toutes les places de stationnement seront situées dans l'enceinte clôturée du terrain.

Les places de stationnement seront situées à proximité immédiate de l'entrée dans le bâtiment, avec une différenciation nette entre les stationnements du personnel du Centre et ceux des visiteurs qui peuvent être plus excentrés. Les places des sapeurs-pompiers volontaires se trouveront au plus près des vestiaires de feu.

L'accès aux places de stationnement ne doit pas entraîner de conflits d'usage avec les véhicules d'intervention.

Enfin, la circulation de départ des véhicules d'intervention sera visible depuis le standard opérationnel, particulièrement pour les VSAV, et si possible, également le circuit retour. Le principe est que le stationnaire puisse donner l'alerte puis vérifier qu'elle est bien suivie d'effet.

Locaux techniques:

- Objectifs
- ⁻ Permettre le stockage de matériel et fournitures, de déchets ou de machines nécessaires au bon fonctionnement du centre de secours.
- □ Accessibles par l'extérieur mais réservés au personnel rattaché.
 - Surface et composition

CF. 1.5

• Organisation fonctionnelle

Ils seront accessibles soit de l'intérieur de la remise, soit depuis les aires extérieures mais l'accès sera dimensionné pour permettre le remplacement du matériel ou des machines.

■ SYNTHESE DES SURFACES

Désignation	Capacité	Nombre	Surface utile	
Administration				
Bureau Chef de Centre / Adjoint	2 pers.	1	15 m²	
Sanitaire handicapé	1 pers.	1	5 m²	
Local ménage / Laverie		1	5 m²	
		TOTAL	25 m²	
Détente/Restauration				
Cafétéria et sa réserve	7 pers.	1	15 m²	
		TOTAL	15 m²	
Hébergement		<u> </u>		
Chambres de garde Hommes	1*2 pers.	1	10 m²	
Chambres de garde Femmes	1*1 pers.	1	7 m²	
		TOTAL	17 m²	
Formation/Sport				
Salle de réunion		1	22 m²	
Réserve salle de réunion		1	3 m²	
Salle de musculation		1	22 m²	
		TOTAL	47 m²	
Locaux opérationnels		-		
Standard d'alerte	2 pers.	1	15 m²	
Vestiaires et sanitaires hommes	37 casiers	1	55 m²	
Vestiaires et sanitaires femmes	8 casiers	1	20 m²	
Travée VSAV	1 véhicule	1	32 m²	
Travée CCRM	1 véhicule	1	38 m²	
Travée VSEC + VLID	2 véhicules	1	44 m²	
Désinfection VSAV		1	13 m²	
Réarmement VSAV		1	6 m²	
		TOTAL	223 m²	
Locaux techniques et stockage				
Local habillement		1	5 m²	
Local SAV	4 pers.	1	11 m²	
Chaufferie		1	12 m²	
Local matériels interventions		1	10m²	
Local carburant, tondeuses		1	1 m²	
Local Poubelles		1	5 m²	
		TOTAL	44 m²	
Aires extérieurs				
Aire de lavage		1	50 m²	
Auvent vélos et motos		1	5 m²	
Aire de manœuvre / voiries PL	Selon projet	1	400	

Parking	25 places		212.5 m²
		TOTAL	667.5 m²

Fiches descriptives

HALL ET DEGAGEMENTS			
Eclairement			
Lumière du jour	Directe	oui si possible	
Lumière artificielle	Directe	oui à led	
commande éclairage		détecteurs	
Protection solaire			
Protection solaire			
Occultation		+	
Equipement thermique			
Température d'hiver		19°C	
Température d'été		1.00	
Ventilation		oui	
Equipement électrique			
PC + T 220v		réparties	
PC +T 380v		jopa.uo	
Divers		sonnette à proximité de la porte d'entrée	
Courants faibles			
Téléphone	1	RJ45 réparties	
Circuit informatique	†	1	
sécurité / détection présence		oui	
détecteur de fumée		oui	
Equipement menuiserie			
porte exterieure	Τ	porte d'entrée à 2 vantaux avec un demi-fixe	
organigramme clefs		oui	
		+ digicode mécanique sur porte d'entrée	
placards intégrés		un ou plusieurs placards intégrés avec portes à serrures à clés sur organigramme, pourront être prévus dans les	
		circulations selon possibilité	
signalétique			
Revêtements de sol			
Vinylique			
Carrelage		oui + cadre tapis brosse + tapis pour porte d'entrée	
Autres			
Revêtements muraux			
Faïence	Hauteur		
Peinture		résistante aux salissures et aux chocs - passage fréquent	
Autres		protection des angles de murs en inox selon besoin	
Plafonds / Faux Plafonds			
Locaux humides	1		
Locaux normaux		oui	
Démontables		oui	
Autres			
Equipements sanitaires			
W-C	1		
Lavabo	1		
Douche	1		
Lave-main non manuel			
Siphon de sol			
Eau Froide			
Eau chaude	1		
petits équipements			
Mobilier		•	
	Non prévu au	Siège sur poutre 3 places + tablette dans le hall	
	marché		

	Bi	UREAUX
Eclairement		
Lumière du jour	Directe	oui
Lumière artificielle	Bircolo	oui à led
commande éclairage		manuelle
Protection solaire		That i dollo
Protection solaire		oui
Occultation		
Equipement thermique		
Température d'hiver		19 C°
Température d'été		1
Ventilation		oui
Equipement électrique		
PC + T 220v		1 poste de travail / personne (3pc par poste de travail)
		+2pc par local
PC +T 380v		
Divers Courants faibles		
	T	2D ME / posto do travail
Téléphone Circuit informatique		2RJ45 / poste de travail + 1RJ45 par local
Circuit informatique		
sécurité / détection présence		oui
Equipement menuiserie	T	
porte interieure		an raz do chausado
volets roulants		en rez-de-chaussée
organigramme clefs		oui
signalétique interieure		oui
placards integrés		il sera prévu deux placards intégrés dans le bureau du Chef
		de Centre et del' Adjoint avec portes à serrure à clés.
Revêtements de sol		
Vinylique	T	an lá an átaga
Carrelage		en lé en étage en rez-de-chaussée
		en rez-ue-chaussee
Autres Pevêtements muraux		
Revêtements muraux	Hauteur	
Revêtements muraux Faïence	Hauteur	Qui
Revêtements muraux Faïence Peinture	Hauteur	oui
Revêtements muraux Faïence Peinture Autres	Hauteur	oui
Revêtements muraux Faïence Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds	Hauteur	oui
Revêtements muraux Faïence Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides	Hauteur	
Revêtements muraux Faïence Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux	Hauteur	oui
Revêtements muraux Faïence Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables	Hauteur	
Revêtements muraux Faïence Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres	Hauteur	oui
Revêtements muraux Faïence Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires	Hauteur	oui
Revêtements muraux Faïence Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C	Hauteur	oui
Revêtements muraux Faïence Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo	Hauteur	oui
Revêtements muraux Faïence Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche	Hauteur	oui
Revêtements muraux Faïence Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel	Hauteur	oui
Revêtements muraux Faïence Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol	Hauteur	oui
Revêtements muraux Faïence Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide	Hauteur	oui
Revêtements muraux Faïence Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude	Hauteur	oui
Revêtements muraux Faïence Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude petits équipements	Hauteur	oui
Revêtements muraux Faïence Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude		oui oui
Revêtements muraux Faïence Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude petits équipements	Mobilier non prévu	oui oui Bureau Chef de centre :
Revêtements muraux Faïence Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude petits équipements		oui oui Bureau Chef de centre : bureau avec retour env.140x140x80 avec caisson
Revêtements muraux Faïence Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude petits équipements	Mobilier non prévu	Bureau Chef de centre : bureau avec retour env.140x140x80 avec caisson table ronde
Revêtements muraux Faïence Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude petits équipements	Mobilier non prévu	Bureau Chef de centre : bureau avec retour env.140x140x80 avec caisson table ronde fauteuil de bureau
Revêtements muraux Faïence Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude petits équipements	Mobilier non prévu	Bureau Chef de centre : bureau avec retour env.140x140x80 avec caisson table ronde fauteuil de bureau chaises visiteurs
Revêtements muraux Faïence Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude petits équipements	Mobilier non prévu	Bureau Chef de centre : bureau avec retour env.140x140x80 avec caisson table ronde fauteuil de bureau chaises visiteurs porte manteaux
Revêtements muraux Faïence Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude petits équipements	Mobilier non prévu	Bureau Chef de centre: bureau avec retour env.140x140x80 avec caisson table ronde fauteuil de bureau chaises visiteurs porte manteaux lampe de bureau
Revêtements muraux Faïence Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude petits équipements	Mobilier non prévu	Bureau Chef de centre : bureau avec retour env.140x140x80 avec caisson table ronde fauteuil de bureau chaises visiteurs porte manteaux
Revêtements muraux Faïence Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude petits équipements	Mobilier non prévu	Bureau Chef de centre: bureau avec retour env.140x140x80 avec caisson table ronde fauteuil de bureau chaises visiteurs porte manteaux lampe de bureau corbeille à papier
Revêtements muraux Faïence Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude petits équipements	Mobilier non prévu	Bureau Chef de centre: bureau avec retour env.140x140x80 avec caisson table ronde fauteuil de bureau chaises visiteurs porte manteaux lampe de bureau corbeille à papier Bureau Adjoint:
Revêtements muraux Faïence Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude petits équipements	Mobilier non prévu	Bureau Chef de centre : bureau avec retour env.140x140x80 avec caisson table ronde fauteuil de bureau chaises visiteurs porte manteaux lampe de bureau corbeille à papier Bureau Adjoint : bureau droit env.140x80, avec caisson chaise de bureau porte manteaux
Revêtements muraux Faïence Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude petits équipements	Mobilier non prévu	Bureau Chef de centre: bureau avec retour env.140x140x80 avec caisson table ronde fauteuil de bureau chaises visiteurs porte manteaux lampe de bureau corbeille à papier Bureau Adjoint: bureau droit env.140x80, avec caisson chaise de bureau porte manteaux lampe de bureau
Revêtements muraux Faïence Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude petits équipements	Mobilier non prévu	Bureau Chef de centre : bureau avec retour env.140x140x80 avec caisson table ronde fauteuil de bureau chaises visiteurs porte manteaux lampe de bureau corbeille à papier Bureau Adjoint : bureau droit env.140x80, avec caisson chaise de bureau porte manteaux

	SANITAIRE	ADMINISTRATION
Eclairement		
Lumière du jour		
Lumière artificielle		oui led
commande éclairage		détecteurs
Protection solaire		
Protection solaire		
Occultation		
Equipement thermique		
Température d'hiver		19°C
Température d'été		13 0
Ventilation		oui
		Oul
Equipement électrique PC + T 220v		Inc
		1pc
PC +T 380v		A small man and a sound the mains in sound mains
Divers		1 applique au dessus du miroir avec prise
Courants faibles	1	
Téléphone		
Circuit informatique		
sécurité / détection présence		
Equipement menuiserie		
porte exterieure		
porte interieure		
organigramme clefs		
signalétique interieure		oui
cloisonnement intérieur		
placards integrés		
Revêtements de sol	•	
Vinylique		
Carrelage		oui
Autres		
Revêtements muraux		•
Faïence	Hauteur	au dessus du lavabo
Peinture		oui
Autres		
Plafonds / Faux Plafonds		
Locaux humides	T	loui
Locaux normaux		Out
Démontables		
Autres		
Equipements sanitaires W-C	T	auvette suspendue
		cuvette suspendue
Lavabo		lavabo sans colonne à robinetterie temporisée.
Douche		
Lave-main non manuel	+	
Siphon de sol	1	<u> </u> .
Eau Froide		oui
Eau chaude		oui
petits équipements		miroir
		tablette
		barre de relevage
		Poubelles 50L et 9L
Mobilier		
		Distributeur bobine d'essurage maine à dévideir central
	Non prévu	Distributeur bobine d'essuyage mains à dévidoir central
	au marché	Distributeur sanitaire à gros rouleaux
	-	Distributeur de savon
		Brosse wc avec support

IA
od.
lle
olet roulant ou stores
net roulant ou stores
ations ou pc réparties pour équipements (réfrigérateur, cuisson, micro-onde, cafetière, lave-vaisselle, hotte, teur de boissons chaudes) en hauteur pour télévision.
elévision
pulissante donnant sur terrasse
obile
inox 1 cuve profonde1 égouttoir ble sous évier avec 2 portes les électriques ble haut avec emplacement micro-onde ble haut 1 porte ble haut sur hotte + Hotte
The field out field + Field
sus de l'évier et de l'espace "kitchenette"
sus de l'éviel et de l'espace kilchenette
nentation pour distributeur de boissons chaudes ntation lave-vaisselle net de puisage sur terrasse si pas de point d'eau à té
acuation pour lave vaiselle
e bas type buffet à 3 portes et 3 tiroirs es de réfectoire aises de cuisine gérateur o-onde tière 6-12 tasses pelle de cuisine
gérateu o-onde tière 6-

R	ESERVE CAFETE	RIA accessible depuis la cafétéria
Eclairement		
Lumière du jour	Directe	
Lumière artificielle		oui
commande éclairage		manuelle
Protection solaire		
Protection solaire		
Occultation		
Equipement thermique		
Température d'hiver		pas de radiateur
Température d'été		
Ventilation		oui
Equipement électrique		
PC + T 220v		1pc
PC +T 380v		· ·
Divers		
Courants faibles		<u> </u>
Téléphone		
Circuit informatique		
sécurité / détection présence		
détecteur de fumée		oui
Equipement menuiserie		
porte extérieure		
porte interieure		
organigramme clefs		oui
signalétique interieure		oui
placards integrés		
Revêtements de sol		
Vinylique	T	
Carrelage		oui
Autres		
Revêtements muraux		
Faïence	Hauteur	
Peinture		oui
Autres		
Plafonds / Faux Plafonds		
Locaux humides		
Locaux normaux		oui
Démontables		
Autres		
Equipements sanitaires		<u></u>
W-C		
Lavabo		
Douche		
Lave-main non manuel		
Siphon de sol		
Eau Froide		
Eau chaude		
petits équipements		
Mobilier		
	Non prévu au mai	rché rayonnage
		<u> </u>

	LOCAL M	ENAGE / LAVERIE
Eclairement		
Lumière du jour	Directe	
Lumière artificielle	Directe	oui.
		oui manuelle
commande éclairage		manuelle
Protection solaire		
Protection solaire		
Occultation		
Equipement thermique		
Température d'hiver		pas de radiateur
Température d'été		
Ventilation		oui
Equipement électrique		
PC + T 220v		alimentation lave linge alimentation seche-linge 1pc
PC +T 380v		
Divers		
Courants faibles		
Téléphone		
Circuit informatique		7
sécurité / détection présence		
Equipement menuiserie		•
porte exterieure		
porte interieure		
organigramme clefs		oui
signalétique interieure		oui
placards integrés		oui
Revêtements de sol		
Vinylique Vinylique	<u> </u>	
		aui.
Carrelage		oui
Autres		
Revêtements muraux	lu .	
Faïence	Hauteur	au dessus du poste d'eau
ID		Iniii - ei narnainge ininte craiiv liceae
Peinture		oui - si parpaings joints creux lissés
Autres		plinthes
Autres Plafonds / Faux Plafonds		
Autres		
Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux		plinthes
Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides		plinthes
Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux		plinthes
Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires		plinthes
Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres		plinthes
Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires		plinthes
Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C		plinthes
Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo		plinthes
Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche		plinthes
Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel		plinthes
Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol		plinthes
Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol		plinthes oui alimentation lave-linge
Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude		plinthes oui alimentation lave-linge 1 poste d'eau
Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide		plinthes oui alimentation lave-linge 1 poste d'eau
Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude petits équipements		plinthes oui alimentation lave-linge 1 poste d'eau oui 1 évacuation d'eau pour le lave linge
Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude petits équipements Evacuation		plinthes oui alimentation lave-linge 1 poste d'eau oui 1 évacuation d'eau pour le lave linge 1 évacuation air chaud pour le sèche linge
Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude petits équipements Evacuation	Non prévu	plinthes oui alimentation lave-linge 1 poste d'eau oui 1 évacuation d'eau pour le lave linge 1 évacuation air chaud pour le sèche linge rayonnage
Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude petits équipements Evacuation	Non prévu au marché	plinthes oui alimentation lave-linge 1 poste d'eau oui 1 évacuation d'eau pour le lave linge 1 évacuation air chaud pour le sèche linge

	СНАМЕ	BRES DE GARDE
Eclairement		
Lumière du jour	Directe	oui
Lumière artificielle	Birooto	oui à led
commande éclairage		manuelle
Protection solaire		mandene
Protection solaire		
Occultation		oui totale
		our totale
Equipement thermique Température d'hiver		19 °C
Temperature d'été		19 °C
Ventilation		oui
Equipement électrique		
PC + T 220v		1 pc 1 pc en hauteur pour alimentation télévision
PC +T 380v		Pour autour pour autoritation toto noton.
Divers		1 applique par lit avec 1 prise
DIVOIS		1 prise télévision en hauteur par chambre
Courants faibles		
Téléphone		1RJ45
Circuit informatique		
sécurité / détection présence		
détecteur de fumée		oui
Equipement menuiserie		
porte exterieure		T
porte interieure		
organigramme clefs		oui
signalétique interieure		oui
placards integrés		non
Revêtements de sol		lion
Vinylique	1	oui en lé (chambre en étage)
Carrelage		our en le (chambre en étage)
Autres		
Revêtements muraux	It to the second	
Faïence	Hauteur	
Peinture		oui
Autres		
Plafonds / Faux Plafonds		
Locaux humides		
Locaux normaux		oui
Démontables		
Autres		
Equipements sanitaires		
W-C		
Lavabo		
Douche		
Lave-main non manuel		
Siphon de sol		
Eau Froide	1	
Eau chaude		
petits équipements	+	
Mobilier		
	_	chambre Hommes (mobilier par chambre)
		3 lits env.90x200
	Non prévu	3 lits env.90x200 3 chevets env.l 38 x p 41
	Non prévu au marché	3 lits env.90x200 3 chevets env.l 38 x p 41 3 placards env.l 60 x p 61
		3 lits env.90x200 3 chevets env.l 38 x p 41
		3 lits env.90x200 3 chevets env.l 38 x p 41 3 placards env.l 60 x p 61 chambre femmes

	SALI	LE DE MUSCULATION
Eclairement		
Lumière du jour	Directe	oui
commande éclairage		manuelle
Protection solaire		
Protection solaire		oui
Occultation		
Equipement thermique		
Température d'hiver		19 °C
Température d'été		
Ventilation		oui
Equipement électrique		
PC + T 220v		5 pc réparties pour appareils de musculation
1 0 + 1 2200		+1pc
PC +T 380v		
Divers		
Courants faibles		<u></u>
Téléphone		1 RJ45
Circuit informatique		
sécurité / détection présence		
Equipement menuiserie		
porte exterieure		
porte interieure		
organigramme clefs		oui
signalétique interieure		oui
placards integrés		
Revêtements de sol		
Vinylique		en lé, adapté aux appareils de musculation
Carrelage		on to, adapte aux apparent de macediation
Autres		
Revêtements muraux		
Faïence	Hauteur	
Peinture	Tidatedi	oui
Autres		lisse de protection murale
Plafonds / Faux Plafonds		nood de protection maraie
Locaux humides		
Locaux normaux		oui
Démontables		
Autres		
Equipements sanitaires		
W-C		
Lavabo		
Douche		
Lave-main non manuel		
Siphon de sol	+	
Eau Froide		
Eau chaude		+
petits équipements		
Mobilier	<u> </u>	
NIODITIEI		Équipomonto do aport have recent é de traverse
		équipements de sport hors marché de travaux.

SALLE DE REUNION/FORMATION			
Eclairement			
Lumière du jour	Directe	oui	
Lumière artificielle		oui à led	
commande éclairage		manuelle	
Drota eti an a aleina		1 éclairage au dessus du tableau blanc.	
Protection solaire		aui	
Protection solaire Occultation		oui	
		oui	
Equipement thermique Température d'hiver		19°C	
Température d'été		19 C	
Ventilation		oui	
Equipement électrique		oui	
PC + T 220v		2 postes de travail (4pc par poste de travail)	
		+2 pc + 2RJ45	
PC +T 380v			
Divers		1 prise télévision	
Courants faibles			
Téléphone		2 postes travail (1RJ45 par poste de travail)	
		+ 2 RJ45 + cable lové HDMI faux palfond pour	
Circuit informatique		videoprojecteur	
sécurité / détection présence		oui	
Equipement menuiserie	1		
porte exterieure		Manageralista	
porte interieure		Mur mobile	
équipement particulier		tableau blanc env. 2 x 1,20 m	
organigramme clefs		oui	
signalétique interieure		oui	
placards integrés Revêtements de sol	<u> </u>		
Vinylique	I		
Carrelage		oui.	
Autres		oui	
Revêtements muraux	<u> </u>		
Faïence			
Peinture		oui	
Autres		oui	
Plafonds / Faux Plafonds			
Locaux humides	I	T	
Locaux normaux		oui	
Démontables	1	oui	
Autres			
Equipements sanitaires		•	
W-C			
Lavabo			
Douche			
Lave-main non manuel			
Siphon de sol			
Eau Froide			
Eau chaude			
petits équipements			
Mobilier			
	Non prévu au marché	1 bureau droit env.140x80 avec caisson 1 chaise de bureau 9 tables pliantes 120x80 16 chaises pliantes (se rangeant sur un chariot de stockage) 1 armoire env.198x100 1 corbeille à papier	

RESERVE SALLE	REUNION / FORM	IATION accessible depuis la salle de réunion
Eclairement		
Lumière du jour	Directe	
Lumière artificielle		oui à led
commande éclairage		manuelle
Protection solaire		
Protection solaire		
Occultation		
Equipement thermique		
Température d'hiver		pas de radiateur
Température d'été		
Ventilation		oui
Equipement électrique		
PC + T 220v		1pc
PC +T 380v		
Divers		
Courants faibles		
Téléphone	T	
Circuit informatique		
sécurité / détection présence		
détecteur de fumée		oui
Equipement menuiserie		
porte interieure		porte coulissante, largeur permettant le passage du matériel
		porte de anocarito, rango ar pormottant lo passago da matorio.
organigramme clefs		oui
signalétique interieure		
placards integrés		
Revêtements de sol		
Vinylique		
Carrelage		oui
Autres		
Revêtements muraux		
Faïence	Hauteur	
Peinture		oui
Autres		
Plafonds / Faux Plafonds		
Locaux humides		
Locaux normaux		oui
Démontables		
Autres		
Equipements sanitaires		
W-C		
Lavabo		
Douche		
Lave-main non manuel	1	
Siphon de sol		
Eau Froide		
Eau chaude		
petits équipements		
Mobilier		
	T	chariot de stockage pour chaises pliantes
	Non prévu	armoise à portes battantes env.198x120
	au marché	rayonnage
	1	1 - 2

	STANDARD	OPERATIONNEL
Eclairement		
Lumière du jour	Directe	oui
Lumière artificielle		oui à led
commande éclairage		manuelle
Protection solaire		
Protection solaire		oui
Occultation		
Equipement thermique		
Température d'hiver		19 °C
Température d'été		local informatique climatisé
Ventilation		oui
Equipement électrique		
PC + T 220v		10 pc réparties sur le plan de travail et protégées par
		parafoudre
		+2pc dans local
		+6pc dans le placard
PC +T 380v		
Divers		1 prise TV et 1 PC en hauteur pour télévision
		1 goulotte sous le plan de travail pour passage des câbles
		d'antenne
		1 terre permettant le raccordement de 6 bornes de masse à
	<u> </u>	proximité de l'arrivée des coaxiaux
Courants faibles		
Téléphone		6 RJ45 réparties sur goulotte sous le plan de travail
Circuit informatique		
Autres		Pupitre de commandes pour : commandes des luminaires et
		extracteurs
		Un thermomètre avec sonde permettant l'affichage de la
		température extérieure.
		Retour des alarmes techniques et autres
sécurité / détection présence		oui
Equipement menuiserie		
porte exterieure		
porte interieure		accès direct à la remise par une porte permettant la vision
		accès direct au local courants faibles et local TGBT
		une baie vitrée donnant sur remise
plan de travail		plan de travail de 4 ml mini de longueur, et de 1,00m de
		largeur, avec passes câbles répartis et chemin de câble
		dessous pour répartition des câbles
organigramme clefs		oui
signalétique interieure		oui
placards integrés		Les portes sont coulissantes blanches permettant l'affichage
		par aimant et l'écriture effaçable
		Le placard est aménagé avec des étagères sur crémaillères
Revêtements de sol		
Vinylique		
Carrelage		oui
Autres		
Revêtements muraux		
Faïence	Hauteur	
Peinture		oui
Autres		
Autres Plafonds / Faux Plafonds		
Plafonds / Faux Plafonds		oui
Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides		oui oui
Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux		
Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables		
Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres		
Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires		
Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C		
Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche		
Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel		
Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol		
Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide		
Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude		
Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude petits équipements		
Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude		oui
Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude petits équipements		oui I fauteuil standard avec accoudoirs.
Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude petits équipements		1 fauteuil standard avec accoudoirs. 1 chaise de bureau
Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude petits équipements	No. 2	1 fauteuil standard avec accoudoirs. 1 chaise de bureau 1 meuble de classement à plat multi tiroirs dimensions env. I
Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude petits équipements	Non prévu	1 fauteuil standard avec accoudoirs. 1 chaise de bureau 1 meuble de classement à plat multi tiroirs dimensions env. I 93 x h 99x p 40
Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude petits équipements	Non prévu au marché	1 fauteuil standard avec accoudoirs. 1 chaise de bureau 1 meuble de classement à plat multi tiroirs dimensions env. I 93 x h 99x p 40 1 caisson bas de bureau
Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude petits équipements	· ·	1 fauteuil standard avec accoudoirs. 1 chaise de bureau 1 meuble de classement à plat multi tiroirs dimensions env. I 93 x h 99x p 40 1 caisson bas de bureau 1 tableau blanc mural env.200x120
Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude petits équipements	· ·	1 fauteuil standard avec accoudoirs. 1 chaise de bureau 1 meuble de classement à plat multi tiroirs dimensions env. I 93 x h 99x p 40 1 caisson bas de bureau

	LOCAL CO	DURANTS FAIBLES et TGBT
Eclairement		
Lumière du jour	Directe	non
Lumière artificielle		oui selon emplacement
commande éclairage		commande manuelle
Protection solaire		
Protection solaire		
Occultation		
Equipement thermique		
Température d'hiver		
Température d'été		Local climatisé avec informatique
Ventilation		oui
Equipement électrique		Oui
PC + T 220v		5 pc pour le local courants faibles
		1 pc pour le local TGBT
PC +T 380v		
Divers		
Courants faibles		
Téléphone		baie de brassage de 21U avec 1 rangée de prises et étagères
Circuit informatique		à confirmer par le SDIS80
sécurité / détection présence		
détecteur de fumée		oui
Equipement menuiserie		
porte exterieure		
porte interieure		accès direct au standard opérationnel
organigramme clefs		oui
signalétique interieure		oui
placards integrés		selon emplacement
Revêtements de sol	_	
Vinylique		
Carrelage		oui
Autres		
Revêtements muraux		
Faïence	Hauteur	
Peinture		oui
Autres		Support rigide au local TGBT pour fixation du tableau
Plafonds / Faux Plafonds		
Locaux humides		
Locaux normaux		oui
Démontables		oui
Autres		
Equipements sanitaires		
W-C		
Lavabo		
Douche		
Lave-main non manuel		
Siphon de sol		
Eau Froide		
Eau chaude		
petits équipements		
Mobilier		
		sans objet
		Joano Onjet

	VESTIAIRES-S	SANITAIRES
Eclairement		
Lumière du jour	Directe ou indirecte	si possible
Lumière artificielle		oui à led
commande éclairage		détecteur
Protection solaire		
Protection solaire		
Occultation		
Equipement thermique		
Température d'hiver		19°C
Température d'été		
Ventilation		oui
Equipement électrique		
PC + T 220v		3pc répartis
PC +T 380v		
Divers		1 applique au dessus de chaque lavabos avec 1 prise
Courants faibles		
Téléphone		1 RJ45
Circuit informatique		
sécurité / détection présence		
Equipement menuiserie		
porte exterieure		
porte interieure		protections de bas de porte en inox 316L (sauf sur porte en
organiaromes slafe		stratifié)
organigramme clefs		oui
signalétique interieure		OUI claicage et partes deuches individualles et WC en stratifié
Cioisonnement inteneur		cloisons et portes douches individuelles et WC en stratifié séparation au sol des douches et des WC
		Cloison séparative modulable dans le vestiaire JSP.
		The separation of the second o
placards integrés		
Revêtements de sol		
Vinylique	1	
Carrelage		oui,
_		anti dérapant facilement nettoyable
		caniveau de sol dans les douches
Autres		siphon de sol inox 316L
sol en pente		pente permettant l'évacuation de l'eau vers syphon de sol
Revêtements muraux		
Гатараа	Lleuteur	au desaus des leveles
Faïence	Hauteur	au dessus des lavabos
	Hauteur	toute hauteur pour les douches
Peinture	Hauteur	
Peinture Autres	Hauteur	toute hauteur pour les douches
Peinture	Hauteur	toute hauteur pour les douches
Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds	Hauteur	toute hauteur pour les douches oui adaptée au local
Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides	Hauteur	toute hauteur pour les douches oui adaptée au local oui
Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux	Hauteur	toute hauteur pour les douches oui adaptée au local oui oui
Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres	Hauteur	toute hauteur pour les douches oui adaptée au local oui oui
Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables	Hauteur	toute hauteur pour les douches oui adaptée au local oui oui
Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires	Hauteur	toute hauteur pour les douches oui adaptée au local oui oui oui
Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C	Hauteur	toute hauteur pour les douches oui adaptée au local oui oui oui oui cuvettes suspendues avec stratifiéà l'arrière pour démonter pour maintenance. Chasse directe impérative.
Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo	Hauteur	toute hauteur pour les douches oui adaptée au local oui oui oui oui cuvettes suspendues avec stratifiéà l'arrière pour démonter pour maintenance. Chasse directe impérative. lavabos sans colonne à robinetterie temporisée ec/ef
Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C	Hauteur	toute hauteur pour les douches oui adaptée au local oui oui oui oui cuvettes suspendues avec stratifiéà l'arrière pour démonter pour maintenance. Chasse directe impérative. lavabos sans colonne à robinetterie temporisée ec/ef Douches individuelles avec robinetterie de douche mitigée et
Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo	Hauteur	toute hauteur pour les douches oui adaptée au local oui oui oui oui cuvettes suspendues avec stratifiéà l'arrière pour démonter pour maintenance. Chasse directe impérative. lavabos sans colonne à robinetterie temporisée ec/ef Douches individuelles avec robinetterie de douche mitigée et temporisée de type colonne.
Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche	Hauteur	toute hauteur pour les douches oui adaptée au local oui oui oui oui cuvettes suspendues avec stratifiéà l'arrière pour démonter pour maintenance. Chasse directe impérative. lavabos sans colonne à robinetterie temporisée ec/ef Douches individuelles avec robinetterie de douche mitigée et
Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel	Hauteur	toute hauteur pour les douches oui adaptée au local oui oui oui oui cuvettes suspendues avec stratifiéà l'arrière pour démonter pour maintenance. Chasse directe impérative. lavabos sans colonne à robinetterie temporisée ec/ef Douches individuelles avec robinetterie de douche mitigée et temporisée de type colonne. caniveau à grille en inox 316L
Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol	Hauteur	toute hauteur pour les douches oui adaptée au local oui oui oui cuvettes suspendues avec stratifiéà l'arrière pour démonter pour maintenance. Chasse directe impérative. lavabos sans colonne à robinetterie temporisée ec/ef Douches individuelles avec robinetterie de douche mitigée et temporisée de type colonne. caniveau à grille en inox 316L
Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide	Hauteur	toute hauteur pour les douches oui adaptée au local oui oui oui cuvettes suspendues avec stratifiéà l'arrière pour démonter pour maintenance. Chasse directe impérative. lavabos sans colonne à robinetterie temporisée ec/ef Douches individuelles avec robinetterie de douche mitigée et temporisée de type colonne. caniveau à grille en inox 316L oui oui
Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude	Hauteur	toute hauteur pour les douches oui adaptée au local oui oui oui cuvettes suspendues avec stratifiéà l'arrière pour démonter pour maintenance. Chasse directe impérative. lavabos sans colonne à robinetterie temporisée ec/ef Douches individuelles avec robinetterie de douche mitigée et temporisée de type colonne. caniveau à grille en inox 316L oui oui
Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide	Hauteur	toute hauteur pour les douches oui adaptée au local oui oui oui cuvettes suspendues avec stratifiéà l'arrière pour démonter pour maintenance. Chasse directe impérative. lavabos sans colonne à robinetterie temporisée ec/ef Douches individuelles avec robinetterie de douche mitigée et temporisée de type colonne. caniveau à grille en inox 316L oui oui oui miroir
Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude	Hauteur	toute hauteur pour les douches oui adaptée au local oui oui oui oui cuvettes suspendues avec stratifiéà l'arrière pour démonter pour maintenance. Chasse directe impérative. lavabos sans colonne à robinetterie temporisée ec/ef Douches individuelles avec robinetterie de douche mitigée et temporisée de type colonne. caniveau à grille en inox 316L oui oui oui miroir tablette
Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude	Hauteur	toute hauteur pour les douches oui adaptée au local oui oui oui cuvettes suspendues avec stratifiéà l'arrière pour démonter pour maintenance. Chasse directe impérative. lavabos sans colonne à robinetterie temporisée ec/ef Douches individuelles avec robinetterie de douche mitigée et temporisée de type colonne. caniveau à grille en inox 316L oui oui oui miroir
Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude	Hauteur	toute hauteur pour les douches oui adaptée au local oui oui oui oui cuvettes suspendues avec stratifiéà l'arrière pour démonter pour maintenance. Chasse directe impérative. lavabos sans colonne à robinetterie temporisée ec/ef Douches individuelles avec robinetterie de douche mitigée et temporisée de type colonne. caniveau à grille en inox 316L oui oui oui miroir tablette porte serviette + patères porte savon pour douches
Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude	Hauteur	toute hauteur pour les douches oui adaptée au local oui oui oui oui cuvettes suspendues avec stratifiéà l'arrière pour démonter pour maintenance. Chasse directe impérative. lavabos sans colonne à robinetterie temporisée ec/ef Douches individuelles avec robinetterie de douche mitigée et temporisée de type colonne. caniveau à grille en inox 316L oui oui oui miroir tablette porte serviette + patères
Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude	Hauteur	toute hauteur pour les douches oui adaptée au local oui oui oui oui cuvettes suspendues avec stratifiéà l'arrière pour démonter pour maintenance. Chasse directe impérative. lavabos sans colonne à robinetterie temporisée ec/ef Douches individuelles avec robinetterie de douche mitigée et temporisée de type colonne. caniveau à grille en inox 316L oui oui oui miroir tablette porte serviette + patères porte savon pour douches
Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude petits équipements	Hauteur	toute hauteur pour les douches oui adaptée au local oui oui oui oui cuvettes suspendues avec stratifiéà l'arrière pour démonter pour maintenance. Chasse directe impérative. lavabos sans colonne à robinetterie temporisée ec/ef Douches individuelles avec robinetterie de douche mitigée et temporisée de type colonne. caniveau à grille en inox 316L oui oui oui miroir tablette porte serviette + patères porte savon pour douches Poubelles 50L et 9L
Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude petits équipements	Hauteur	toute hauteur pour les douches oui adaptée au local oui oui oui oui cuvettes suspendues avec stratifiéà l'arrière pour démonter pour maintenance. Chasse directe impérative. lavabos sans colonne à robinetterie temporisée ec/ef Douches individuelles avec robinetterie de douche mitigée et temporisée de type colonne. caniveau à grille en inox 316L oui oui miroir tablette porte serviette + patères porte savon pour douches Poubelles 50L et 9L vestiaires hommes 37 vestiaires de feu dim. 50x50
Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude petits équipements	Hauteur	toute hauteur pour les douches oui adaptée au local oui oui oui cuvettes suspendues avec stratifiéà l'arrière pour démonter pour maintenance. Chasse directe impérative. lavabos sans colonne à robinetterie temporisée ec/ef Douches individuelles avec robinetterie de douche mitigée et temporisée de type colonne. caniveau à grille en inox 316L oui oui miroir tablette porte serviette + patères porte savon pour douches Poubelles 50L et 9L vestiaires hommes 37 vestiaires de feu dim. 50x50 bancs avec porte manteau
Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude petits équipements	Hauteur	toute hauteur pour les douches oui adaptée au local oui oui oui oui cuvettes suspendues avec stratifiéà l'arrière pour démonter pour maintenance. Chasse directe impérative. lavabos sans colonne à robinetterie temporisée ec/ef Douches individuelles avec robinetterie de douche mitigée et temporisée de type colonne. caniveau à grille en inox 316L oui oui oui miroir tablette porte serviette + patères porte savon pour douches Poubelles 50L et 9L vestiaires hommes 37 vestiaires de feu dim. 50x50 bancs avec porte manteau vestiaires femmes
Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude petits équipements		toute hauteur pour les douches oui adaptée au local oui oui oui oui cuvettes suspendues avec stratifiéà l'arrière pour démonter pour maintenance. Chasse directe impérative. lavabos sans colonne à robinetterie temporisée ec/ef Douches individuelles avec robinetterie de douche mitigée et temporisée de type colonne. caniveau à grille en inox 316L oui oui oui miroir tablette porte serviette + patères porte savon pour douches Poubelles 50L et 9L vestiaires hommes 37 vestiaires de feu dim. 50x50 bancs avec porte manteau vestiaires femmes 8 vestiaires de feu dim. 50x50
Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude petits équipements	Non prévu au marché	toute hauteur pour les douches oui adaptée au local oui oui oui oui cuvettes suspendues avec stratifiéà l'arrière pour démonter pour maintenance. Chasse directe impérative. lavabos sans colonne à robinetterie temporisée ec/ef Douches individuelles avec robinetterie de douche mitigée et temporisée de type colonne. caniveau à grille en inox 316L oui oui oui miroir tablette porte serviette + patères porte savon pour douches Poubelles 50L et 9L vestiaires hommes 37 vestiaires de feu dim. 50x50 bancs avec porte manteau vestiaires femmes
Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude petits équipements	Non prévu	toute hauteur pour les douches oui adaptée au local oui oui oui oui cuvettes suspendues avec stratifiéà l'arrière pour démonter pour maintenance. Chasse directe impérative. lavabos sans colonne à robinetterie temporisée ec/ef Douches individuelles avec robinetterie de douche mitigée et temporisée de type colonne. caniveau à grille en inox 316L oui oui oui miroir tablette porte serviette + patères porte savon pour douches Poubelles 50L et 9L vestiaires hommes 37 vestiaires de feu dim. 50x50 bancs avec porte manteau vestiaires femmes 8 vestiaires de feu dim. 50x50
Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude petits équipements	Non prévu	toute hauteur pour les douches oui adaptée au local oui oui oui oui cuvettes suspendues avec stratifiéà l'arrière pour démonter pour maintenance. Chasse directe impérative. lavabos sans colonne à robinetterie temporisée ec/ef Douches individuelles avec robinetterie de douche mitigée et temporisée de type colonne. caniveau à grille en inox 316L oui oui oui miroir tablette porte serviette + patères porte savon pour douches Poubelles 50L et 9L vestiaires hommes 37 vestiaires de feu dim. 50x50 bancs avec porte manteau vestiaires femmes 8 vestiaires de feu dim. 50x50
Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude petits équipements	Non prévu	toute hauteur pour les douches oui adaptée au local oui oui oui oui cuvettes suspendues avec stratifiéà l'arrière pour démonter pour maintenance. Chasse directe impérative. lavabos sans colonne à robinetterie temporisée ec/ef Douches individuelles avec robinetterie de douche mitigée et temporisée de type colonne. caniveau à grille en inox 316L oui oui oui miroir tablette porte serviette + patères porte savon pour douches Poubelles 50L et 9L vestiaires hommes 37 vestiaires de feu dim. 50x50 bancs avec porte manteau vestiaires femmes 8 vestiaires de feu dim. 50x50 bancs avec porte manteau
Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude petits équipements	Non prévu	toute hauteur pour les douches oui adaptée au local oui oui oui cuvettes suspendues avec stratifiéà l'arrière pour démonter pour maintenance. Chasse directe impérative. lavabos sans colonne à robinetterie temporisée ec/ef Douches individuelles avec robinetterie de douche mitigée et temporisée de type colonne. caniveau à grille en inox 316L oui oui oui miroir tablette porte serviette + patères porte savon pour douches Poubelles 50L et 9L vestiaires hommes 37 vestiaires de feu dim. 50x50 bancs avec porte manteau vestiaires femmes 8 vestiaires de feu dim. 50x50 bancs avec porte manteau Distributeur bobine essuyage mains à dévidoir central Distributeur sanitaire à gros rouleaux Distributeur de savon
Peinture Autres Plafonds / Faux Plafonds Locaux humides Locaux normaux Démontables Autres Equipements sanitaires W-C Lavabo Douche Lave-main non manuel Siphon de sol Eau Froide Eau chaude petits équipements	Non prévu	toute hauteur pour les douches oui adaptée au local oui oui oui oui cuvettes suspendues avec stratifiéà l'arrière pour démonter pour maintenance. Chasse directe impérative. lavabos sans colonne à robinetterie temporisée ec/ef Douches individuelles avec robinetterie de douche mitigée et temporisée de type colonne. caniveau à grille en inox 316L oui oui oui miroir tablette porte serviette + patères porte savon pour douches Poubelles 50L et 9L vestiaires hommes 37 vestiaires de feu dim. 50x50 bancs avec porte manteau vestiaires femmes 8 vestiaires de feu dim. 50x50 bancs avec porte manteau Distributeur bobine essuyage mains à dévidoir central Distributeur sanitaire à gros rouleaux

	LOCAL SAU	VETEUR CÔTIER
Eclairement		
Lumière du jour	Directe ou indirecte	si possible
Lumière artificielle		oui par matériel électrique étanche
commande éclairage		manuelle
Protection solaire		
Protection solaire		
Occultation		
Equipement thermique		
Température d'hiver		19°C
Température d'été		
Ventilation		oui
Equipement électrique		
PC + T 220v		1 à l'entrée, étanche
PC +T 380v		non
Divers		Tout le matériel doit être étanche
Courants faibles		Tout to material dolt ette étailoile
Téléphone		non
Circuit informatique		
sécurité / détection présence		Non
Equipement menuiserie		INOII
porte exterieure		
porte exterieure		protections de bas de porte en inox 316L (sauf sur porte en
porte interieure		stratifié)
organigramme clefs		oui
signalétique interieure		oui
cloisonnement intérieur		non
		11011
placards integrés		
Revêtements de sol Vinylique		
Carrelage		oui,
Carrelage		anti dérapant facilement nettoyable
Autres		siphon de sol inox 316L
sol en pente		pente permettant l'évacuation de l'eau vers syphon de sol
on on ponte		perite permettant revacuation de read vers syphon de sor
Revêtements muraux		
Faïence	Hauteur	Pourtour du local sur toute la hauteur
Peinture	Tidatou.	non
Autres		Plinthes à gorge sur tout le pourtour
Plafonds / Faux Plafonds		i miniso a gorgo car tour lo pourtour
Locaux humides		loui
Locaux normaux		ou
Démontables		oui
Autres		ou
Equipements sanitaires		
Bac de nettoyage de type auge		Auge
Siphon de sol		oui
Douche		douches avec robinetterie temporisée, pomme de douche non
Double		fixe
Eau Froide		oui
		+ 1 robinet de puisage
Eau chaude		oui
petits équipements		Poubelle 50L + 1 table inox 316L dim 120x80
mobilier		
modifier		Système de suspension des tenues et équipement
	Non prévu au marché	4 casiers de type "Roll container" dimensions env. L 720 x Pf
	Tron prevu au maione	830 x H 1840.

REMI	SE VEHICULES
Eclairement	
Lumière du jour	par le toit si possible (10% de lumière naturelle obligatoire)
Lumière artificielle	oui à led
commande éclairage	manuelle et detection, commande aussi du standard
Protection solaire	
Protection solaire	
Occultation	
Equipement thermique	
Température d'hiver	10°C chauffage asservi à l'ouverture des portes et de l'extracteur
Température d'été	
Ventilation	oui
chauffage	
extraction gaz echappement	tourelle d'extraction, commande manuelle temporisée dans la remise et au standard opérationnel et commande automatique par sonde
Equipement électrique	
PC + T 220v	1 PC par travée
	1 enrouleur suspendu pour les véhicules à alimenter avec prise maréchale, 10m de câble, et protection séparée.
PC +T 380v	1 dans remise à localiser
Divers	alimentation nécessaire pour le fonctionnement de la "réserve récupération d'eau de pluie" à proximité de l'aire de lavage.
Courants faibles	
Téléphone	2RJ45 à répartir
Circuit informatique	
sécurité / détection présence	oui
Equipement menuiserie	
porte exterieure	1 porte accès piéton métallique à côté d'une porte sectionnelle
	avec digicode mécanique
porte interieure	protection bas de porte
porte remise	portes sectionnelles manuelles, manœuvre par treuil à chaine
	hauteur 4,50m, largeur 3,60m
organigramme clefs	
signalétique interieure	oui
placards integrés	
Revêtements de sol	- Ta
Béton Quartzé Anthracite	Dans toute la remise et locaux techniques
Vinylique	
Carrelage	
Autres	béton traité dans la masse, finition quartzé, non glissant, coloris anthracite
pente d'évacuation vers extérieurs	pente permettant l'évacuation de l'eau vers caniveau à grille DN400 en fond de remise
Revêtements muraux	and durit divination of the second
Faïence	au droit du point d'eau
Peinture Autres	oui - si parpaings joints creux lissés plinthes carrelées
Plafonds / Faux Plafonds	pinitines carrelees
Locaux humides	
Locaux normaux	
Démontables	
Autres	sous face couverture Hauteur sous éléments de charpente 4,50m pour passage véhicules hauts.
Equipements sanitaires	
W-C	
Lavabo	
Douche	
Lave-main non manuel	
Siphon de sol	oui
Eau Froide	Un robinet de puisage avec vidoir, situé à proximité de la
	travée VSAV. 1 alimentation Diam 40 Deux décrottoirs complets individuels de bonne facture avec un point d'eau (permettant son raccordement et évacuation des eaux sales) pour la zone de décrottage
	1 alimentation Diam 40 Deux décrottoirs complets individuels de bonne facture avec un point d'eau (permettant son raccordement et évacuation
Eau chaude	alimentation Diam 40 Deux décrottoirs complets individuels de bonne facture avec un point d'eau (permettant son raccordement et évacuation des eaux sales) pour la zone de décrottage
Eau chaude petits équipements Mobilier	1 alimentation Diam 40 Deux décrottoirs complets individuels de bonne facture avec un point d'eau (permettant son raccordement et évacuation

	sans objet

	RESI	ERVES - MAGASINS
Eclairement		
Lumière du jour		si possible (partie haute du mur)
Lumière artificielle		oui à led
commande éclairage		manuelle
Protection solaire		mandelic
Protection solaire		
Occultation		
Equipement thermique		
Température d'hiver		10°C
Température d'été		10 0
Ventilation		oui
Equipement électrique		oui
PC + T 220v		2 pc
PC +T 380v		·
Divers		1 prise 380V dans la magasin "matériel d'intervention"
211010		
Courants faibles		A DIAF
Téléphone		1 RJ45
Circuit informatique		
sécurité / détection présence		
détecteur de fumée		oui
Equipement menuiserie	1	
porte exterieure		
porte interieure		oui
porte remise		
organigramme clefs		oui
signalétique interieure		oui
placards integrés		
Revêtements de sol		
Vinylique		
Carrelage		oui
Autres		selon emplacement même sol que la remise
Revêtements muraux		
Faïence	Hauteur	
Peinture		oui - si parpaings, joints lissés
Autres		plinthes carrelées
Plafonds / Faux Plafonds		
Locaux humides		X
Locaux normaux		Х
Démontables		
Autres		
Equipements sanitaires		
W-C		
Lavabo		
Douche		
Lave-main non manuel		
Siphon de sol		
Eau Froide		
Eau chaude		
Mobilier		
		magasin intervention : rayonnage
		petit matériel : rayonnage
		réserve habillement : rayonnage
		magasin JSP : rayonnage

LOCAL DE REARMEMENT VSAV				
Eclairement				
Lumière du jour	Directe	non		
Lumière artificielle		oui		
commande éclairage		manuelle		
Protection solaire				
Protection solaire				
Occultation				
Equipement thermique				
Température d'hiver		19 C°		
Température d'été				
Ventilation		oui		
Equipement électrique				
PC + T 220v		3 pc réparties		
PC +T 380v		5 po reparties		
Divers				
Courants faibles		IA DIAG		
Téléphone		1 RJ45		
Circuit informatique				
sécurité / détection présence		<u> </u>		
détecteur de fumée		oui		
Equipement menuiserie				
porte exterieure				
porte interieure		porte coulissante de 1,20m (ou 2 vantaux) protection bas de porte et plaque de propreté inox au niveau de la poignée		
organigramme clefs		oui		
signalétique interieure		oui		
placards integrés		Placard toute hauteur, à portes coulissantes blanches		
		vantaux, équipé d'étagères à crémaillère, profondeur env. 70cm. Il sera prévu dans ce placard un emplacement séparé et sécurisé pour le matériel médical, et un emplacement pour le rangement des bouteilles d'oxygène (étagères espacées de env. 20cm et placées à mi-hauteur)		
Revêtements de sol				
Vinylique	T			
Carrelage		oui		
Autres		oui		
Revêtements muraux				
Faïence	Hauteur			
Peinture	i iauteui	oui mais lessivable		
Autres	+	Out mais ressivable		
Plafonds / Faux Plafonds				
Locaux humides	<u> </u>			
		oui.		
Locaux normaux		oui		
Démontables		+		
Autres				
Equipements sanitaires				
W-C				
Lavabo				
Douche				
Lave-main non manuel				
Siphon de sol				
Eau Froide				
Eau chaude				
petits équipements				
Mobilier				
	Non prévu au marché	1 table env. 160x80		

	LOCAL DE I	DESINFECTION VSAV
Eclairement		
Lumière du jour	Directe	oui si possible - par fenêtre haute
Lumière artificielle		oui à led
commande éclairage		manuelle
Protection solaire		
Protection solaire		
Occultation		
Equipement thermique		
Température d'hiver		19°C
Température d'été		
Ventilation		oui
Equipement électrique		
PC + T 220v		3 pc à répartir + alimentation chauffe eau
PC +T 380v		- Camino Mario Cata
Divers		chauffe eau instantanné
Courants faibles		
Téléphone		1 RJ45
Circuit informatique	+	
sécurité / détection présence	+	
Equipement menuiserie		
porte exterieure		
porte interieure		Porte coulissante 1,20m (ou porte à 2 vantaux)
porte interieure		avec protection bas de porte+ plaque de propreté
organigramme clefs		oui
signalétique interieure		oui
placards integrés		oui -
Revêtements de sol		
Vinylique		
Carrelage		oui non glissant
Autres		our non giissant
Revêtements muraux		
Faïence	Hauteur	au dessus des points d'eau (sauf si dosseret inox au dessus)
Peinture		lisse et lessivable
Autres		11000 Ot 1000140010
Plafonds / Faux Plafonds		
Locaux humides		loui
Locaux normaux		plafond lessivable
Démontables	+	
Autres		
Equipements sanitaires W-C		
Lavabo		
Douche		
Lave-main non manuel		oui sur console avec dosseret inox
matériel spécifique		table de désinfection verticale en inox 316L pour le lavage des matelas coquille, avec robinetterie et douchette avec flexible d'environ 2m.
		1 table inox 316L 80*80
Siphon de sol		non
Eau Froide		oui
Eau chaude		oui
petits équipements		1 poubelle 50L
Autres		1 évacuation pour le bac à ultra son (bac à ultra son posé sur la table inox)
Mobilier		
	Non prévu au	1 distributeur bobine essuyage à dévidoir central
	marché	

CHAUFFERIE				
Eclairement				
Lumière du jour	Directe			
Lumière artificielle		oui à led		
commande éclairage		manuelle		
Protection solaire				
Protection solaire				
Occultation				
Equipement thermique				
Température d'hiver				
Température d'été				
Ventilation		oui		
Equipement électrique				
PC + T 220v		2 pc		
PC +T 380v				
Divers				
Courants faibles				
Téléphone				
Circuit informatique				
sécurité / détection présence				
Equipement menuiserie		·		
porte exterieure		oui		
porte interieure				
organigramme clefs		oui		
signalétique interieure		oui		
placards integrés				
Revêtements de sol		·		
Vinylique				
Carrelage				
Autres		béton quartzé		
sol en pente		évacuation vers le syphon sol		
Revêtements muraux				
Faïence	Hauteur			
Peinture		sur parpaing joints creux lissés toute les surfaces		
Autres				
Plafonds / Faux Plafonds				
Locaux humides				
Locaux normaux				
Démontables				
Autres				
Mobilier				
		sans objet		

LOCAL CARBURANT				
Eclairement				
Lumière du jour	Directe			
Lumière artificielle	200.0	oui à led antidéflagration		
commande éclairage		manuelle		
Protection solaire				
Protection solaire				
Occultation				
Equipement thermique				
		SO		
Ventilation				
Equipement électrique		oui		
PC + T 220v				
PC +T 380v				
Divers Courants faibles				
	1			
Téléphone Circuit informatique	+	 		
sécurité / détection présence	+			
Equipement menuiserie				
porte exterieure		oui		
porte interieure				
organigramme clefs				
signalétique interieure				
placards integrés Revêtements de sol				
Vinylique				
Carrelage				
Autres		béton brut		
Revêtements muraux				
Faïence	Hauteur			
Peinture				
Autres		béton ou parpaing brut		
Plafonds / Faux Plafonds				
Locaux humides				
Locaux normaux				
Démontables				
Autres				
Equipements sanitaires				
W-C				
Lavabo	1			
Douche				
Lave-main non manuel				
Siphon de sol				
Eau Froide				
Eau chaude				
petits équipements				
Mobilier				
		rayonnage		

	LC	OCAL POUBELLES
Eclairement		
Lumière du jour		
Lumière artificielle		oui à led
commande éclairage		minuterie
Protection solaire		
Protection solaire		
Occultation		
Equipement thermique		
Equipolite tiloriniquo		pas de chauffage
Ventilation		oui
Equipement électrique		Oui
PC + T 220v		1 pc
PC +T 380v		I po
Divers		
Courants faibles		
Téléphone		
Circuit informatique		
sécurité / détection présence		
détecteur de fumée		loui
		oui
Equipement menuiserie porte exterieure	1	oui
•		
porte interieure		protection bas de porte inox
organigramme clefs		oui
signalétique interieure		
placards integrés		
Revêtements de sol		
Vinylique		
Carrelage		oui
Autres		ou même sol que la remise
penture sol		
sol en pente		évacuation vers le syphon sol inox 316L
Revêtements muraux	T	
Faïence	Hauteur	au niveau du robinet de puisage
Peinture		oui lessivable - si parpaings joints creux lissés
Autres		plinthes carrelées
Plafonds / Faux Plafonds		
Locaux humides		
Locaux normaux		oui
Démontables		
Autres		
Equipements sanitaires		
W-C		
Lavabo		
Douche		
Lave-main non manuel		
Siphon de sol		oui
Eau Froide		1 robinet de puisage, robinetterie permettant le raccordement d'un tuyau d'arrosage
Eau chaude		
petits équipements		
Mobilier		
	T	sans objet

TABLEAU DES SURFACES

Tableau des surfaces du Centre de Secours de CONTY

Tableau des	surfaces du Centr	e de Secou	is de CONTT	
		T		sous
effectif maxi 37 personnes	Effectif	Surfaces	observations	totaux
		en m²		totaux
ADMINISTRATION			sans circulation	194
Administration				20
Hall d'entrée				
Bureau du Chef de Centre/Adjoint	2 personnes	<u>15</u>		
Sanitaire handicapés	1	5		
Locaux Détente/restauration				20
Cafétéria et réserve	7 personnes	<u>15</u>	12+3	
Local ménage / laverie		5		
Hébergement				17
Chambres de garde hommes	1*2 personnes	<u>10</u>		
Chambres de garde femmes	1*1 personne	<u>7</u>		
Formation / sport				47
Salle de musculation		22		
Salle de réunion et sa réserve		25	22+3	
Locaux opérationnels				90
Locaux d'alerte				
			Local courants faibles	
Standard opérationnel		15	dans placard	
Vestiaires et sanitaires				
Vestiaires et sanitaires Hommes	37 casiers	<u>55</u>	2douches, 2lavabos, 2wc	
Vestiaires et sanitaires Femmes	8 casiers	<u>20</u>	1douche, 1lavabo, 1wc	
REMISE			sans circulation	177
Remise véhicules				133
Véhicule sanitaire				51
Remise VSAV	1	<u>32</u>	travée largeur4,00m	
Local de désinfection	1	<u>13</u>	a proximité de la travée VSAV	
Local de réarmement	1	6	a proximité de la travée VSAV	
Véhicules incendie				82
CCRM	1	<u>38</u>	travée largeur4,50m	
VSEC + VLID	1	44	travée largeur4,00m	
zone de décrottage		0	inclus dans remise	
Magasins				26
Local SAV (Sauveteurs aquatiques)	4 personnes	11		
Matériels d'interventions		10	linéaire dans la remise	
Petits matériels		0		
Local habillement		5		
Locaux techniques				18
« Chaufferie »		12	7à12m² En fonction des équipements	
		+	En ionation des equipements	
Local carburant	 	1		
Local poubelles		5		
Matériel de nettoyage		0	armoire extérieure	
Groupe électrogène		0	exterieur	
Espaces extérieurs				
Aire de lavage des véhicules		50		
auvent vélos et motos		5		
Aire de manœuvre / voirie PL		400	suivant terrain	
Parking	17 places	212,5	suivant terrain	
Espaces verts				

ADMINISTRATION		sans circulation	194
		avec circulation env.20%	232,8
REMISE		sans circulation	177
		avec circulation env. 1.50x13m	196.5

Total surface 429,30 retenu 430,00

Montant de l'opération HT908 333,33 €Montant de l'opération TTC1 090 000,00 €



ANNEXE 2: ENVELOPPE FINANCIERE

FICHE FINANCIERE - INVESTISSEMENT

D	IET	ר	ו ים	DED	ΔΤΙΩΝ	<u> </u>

CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS DE CONTY

COUT TOTAL DU PROJET HT		А	908 333
Travaux		^	710 000
Honoaraire et frais divers			198 333
SUBVENTIONS DEMANDEES HT		В	590 417
		ט	
Commune et/ou EPCI (30	9 %)		272 500
Département (35 %)			317 917
FINANCEMENT HT - SDIS (35 %) (empi	runt ou autofinancement)	С	317 917
, ,, ,	,		
T.V.A (20 %)		D	181 667
		_	.000.
COUT TOTAL PROJET TTC	E = B + C + D	E	1 090 000
OCCITOTALINOULI IIO		L	1 000 000
TVA DECLIDEDEE (46 404 9/)		F	178 804
TVA RECUPEREE (16,404 %)		Г	170 004
MONTANT A CHARGE DU SDIS 80	G = C + D - F	G	320 780





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

Collectivité : SDIS80

Utilisateur: Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	BC_02_05_22_D3
Date de la décision :	2022-05-02 00:00:00+02
Objet:	Contrat de mandat portant sur l'opération de
	travaux de construction du centre d'incendie et de
	secours de Conty
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.3 - Conventions de Mandat
Identifiant unique :	080-288000011-20220502-BC_02_05_22_D3-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20220502-BC_02_05_22_D3-DE-1-1_0.xml	text/xml	942
Nom original :		
D3 - Contrat de mandat opération de construction CIS	application/pdf	164431
CONTY.pdf		
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20220502-BC_02_05_22_D3-DE-1-1	application/pdf	164431
_1.pdf		

Etat	Date	Message
Posté	18 mai 2022 à 10h22min30s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 mai 2022 à 10h22min30s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 mai 2022 à 16h08min32s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 mai 2022 à 16h08min48s	Reçu par le MI le 2022-05-18



DIRECTION

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES INSTANCES

Tél.: 03.64.46.16.61

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 02 mai 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le mardi 19 avril, s'est réuni le lundi 2 mai 2022 à 14h30 à la Direction Départementale, en présentiel ou en visioconférence via le système LIFESIZE, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (3 membres) étant atteint, le Bureau du C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Présent	Excusé
X	
X	
X	
X	
X	
	Х
	X

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Messieurs Pascal BOHIN et Thibault DOMISSE ont participé à la séance du Bureau en visioconférence via le système LIFESIZE.

La séance est levée à 16h30.

DELIBERATION N°4

MISE A DISPOSITION DE MATÉRIELS ARI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

A l'issue des journées techniques de juillet 2021, il a été validé le renouvellement du parc des appareils respiratoires isolants.

Ainsi, en 2022, les équipements des centres de secours amiénois seront renouvelés. Le matériel HONEYWELL sera remplacé par le matériel MSA. Les anciens équipements seront contrôlés pour être redéployés.

Le SDIS est inscrit dans une démarche d'accompagnement auprès des centres de première intervention. A ce titre, lors du contrôle période de leurs ARI, plusieurs équipements ont été reformés de par leur vétusté.

Il vous est donc proposé de mettre à disposition des CPI dont les équipements ont été réformés, une partie de nos anciens matériels (masques, dossards).

Les CPI concernés à ce jour sont :

- Bourseville
- Béthencourt-sur-Mer
- Chepy
- Fressenneville
- Huppy
- Saint-Blimont
- Saigneville
- Saint-Quentin-Lamotte
- Lanchères

Cette disposition s'applique aux CPI qui seront ultérieurement concernés par la réforme de matériels ARI et sous réserve de la capacité du SDIS à mettre à disposition ces matériels.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Bureau du Conseil d'Administration

DÉCIDE

Article 1er

De mettre à disposition des CPI dont les équipements ont été réformés, une partie des anciens matériels (masques, dossards) du SDIS.

Article 2:

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 3:

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 5

Nombre de membres présents : 3

Nombre de membres en visioconférence :2

Nombre de suffrages exprimés : 4

VOTES : Pour 4

Contre 0

Abstentions 0





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

Collectivité : SDIS80

Utilisateur: Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	BC_02_05_D4
Date de la décision :	2022-05-02 00:00:00+02
Objet:	Mise à disposition de matériels ARI
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	080-288000011-20220502-BC_02_05_D4-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20220502-BC_02_05_D4-DE-1-1_0.xml	text/xml	860
Nom original :		
D4 - Mise à disposition de matériels ARI.pdf	application/pdf	135358
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20220502-BC_02_05_D4-DE-1-1_1.p	application/pdf	135358
df		

Etat	Date	Message
Posté	18 mai 2022 à 10h29min10s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 mai 2022 à 10h29min11s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 mai 2022 à 16h07min22s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 mai 2022 à 16h07min32s	Reçu par le MI le 2022-05-18



DIRECTION

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES INSTANCES

Tél.: 03.64.46.16.61

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 02 mai 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le mardi 19 avril, s'est réuni le lundi 2 mai 2022 à 14h30 à la Direction Départementale, en présentiel ou en visioconférence via le système LIFESIZE, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (3 membres) étant atteint, le Bureau du C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

	Présent	Excusé
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER	x	1
Monsieur Pascal BOHIN (Titulaire)	х	
Madame Christelle HIVER (Suppléant)		
Monsieur Hubert DE JENLIS (Titulaire)	х	
Monsieur Franck BEAUVARLET (Suppléant)		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY	X	
Monsieur Thibault DOMISSE	×	
Monsieur Alain GEST		Х
Madame Brigitte FOURE		Х

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Messieurs Pascal BOHIN et Thibault DOMISSE ont participé à la séance du Bureau en visioconférence via le système LIFESIZE.

La séance est levée à 16h30.

DELIBERATION N°5

CESSION DE TENUES DE TRAVAIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu l'arrêté modifié du 8 avril 2015 fixant les tenues, uniformes, équipements, insignes et attributs des sapeurs-pompiers ;

Vu le label de « Sécurité civile Française » RTVEPSP Référentiel Technique Vêtements et Équipements de Protection pour Sapeurs-Pompiers ;

Considérant qu'à la suite de la révision de l'arrêté du 8 avril 2015 fixant les tenues, uniformes, équipements, insignes et attributs des sapeurs-pompiers et à la publication du référentiel technique de la Tenue de Service et d'Intervention prévoyant la nouvelle tenue de travail des sapeurs-pompiers, le SDIS 80 a mis en place le renouvellement des tenues. Ainsi, les tenues F1 sont remplacées par les TSI. Dans ce cadre, les anciennes tenues F1 sont restituées au centre logistique ;

Considérant que le SDIS s'inscrit dans une démarche d'accompagnement des CPI;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Bureau du Conseil d'Administration

DÉCIDE

Article 1er

De céder à titre gracieux aux CPI les anciennes tenues F1 appartenant au SDIS de la Somme.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 3:

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 5

Nombre de membres présents : 3

Nombre de membres en visioconférence :2

Nombre de suffrages exprimés : 4

VOTES: Pour 4

Contre 0

Abstentions 0





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

Collectivité : SDIS80

Utilisateur: Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	BC_02_05_22_D5
Date de la décision :	2022-05-02 00:00:00+02
Objet:	Cession de tenues de travail
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	080-288000011-20220502-BC_02_05_22_D5-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20220502-BC_02_05_22_D5-DE-1-1_0.xml	text/xml	859
Nom original :		
D5 - Cession tenues de travail.pdf	application/pdf	121958
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20220502-BC_02_05_22_D5-DE-1-1	application/pdf	121958
_1.pdf		

Etat	Date	Message
Posté	18 mai 2022 à 10h30min00s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 mai 2022 à 10h30min00s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 mai 2022 à 15h15min02s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 mai 2022 à 15h15min17s	Reçu par le MI le 2022-05-18



DIRECTION

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES INSTANCES

Tél.: 03.64.46.16.61

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 02 mai 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le mardi 19 avril, s'est réuni le lundi 2 mai 2022 à 14h30 à la Direction Départementale, en présentiel ou en visioconférence via le système LIFESIZE, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (3 membres) étant atteint, le Bureau du C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

	Présent	Excusé
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER	X	
Monsieur Pascal BOHIN (Titulaire)	X	
Madame Christelle HIVER (Suppléant)		
Monsieur Hubert DE JENLIS (Titulaire)	X	
Monsieur Franck BEAUVARLET (Suppléant)		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY	×	
Monsieur Thibault DOMISSE	X	
Monsieur Alain GEST		X
Madame Brigitte FOURE		X

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Messieurs Pascal BOHIN et Thibault DOMISSE ont participé à la séance du Bureau en visioconférence via le système LIFESIZE.

La séance est levée à 16h30.

DELIBERATION N°6

ATTRIBUTION DE VÉHICULES DE FONCTION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants :

Vu le Code de la Fonction publique pris notamment en son article L721-3;

Vu le décret n° 2016-2003 du 30 décembre 2016 modifié relatif à l'emploi de directeur départemental et directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours ;

Vu la délibération n°11 du CASDIS du 28 juin 2016 relative au règlement d'usage des véhicules de service :

Considérant l'exposé ci-dessous :

La partie législative du code général de la fonction publique, créée par l'ordonnance du 24 novembre 2021, est entrée en vigueur au 1^{er} mars 2022.

A l'issue de ce texte législatif, dans son article L721-3, la procédure d'octroi des véhicules de fonction a été modifiée pour inclure les emplois fonctionnels émergents et nouvellement reconnus.

Les véhicules de fonction sont affectés à l'usage privatif du fonctionnaire, pour les nécessités de service ainsi que ses déplacements d'ordre non professionnel. Il en a l'utilisation exclusive même en dehors des heures et des jours de service et des besoins de son activité. L'affectation d'un véhicule de fonction prend la forme d'un arrêté individuel du Président du Conseil d'Administration.

L'octroi constitue un avantage en nature imposable pour la valeur fiscale déclarée selon les règles établies pour les cotisations sociales.

De ce fait, et depuis la parution du décret 2016- 2033 du 30 décembre 2016, deux emplois au sein du SDIS sont reconnus comme emplois de direction dit fonctionnels :

- Le Directeur Départemental, emploi pourvu par le Colonel CONTAL Stéphane,
- Le Directeur Départemental Adjoint, poste actuellement vacant.

Au regard de ces éléments, il est proposé de modifier le règlement d'usage des véhicules de service interne et d'attribuer un véhicule de fonction respectif à ces deux emplois en raison de leurs fonctions.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Bureau du Conseil d'Administration

DÉCIDE

Article 1er

De modifier le règlement d'usage des véhicules de service interne.

Article 2:

D'attribuer un véhicule de fonction aux emplois de Directeur Départemental et Directeur Départemental Adjoint, en raison de leurs fonctions.

Bureau du CASDIS du 2 mai 2022

Article 3:

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 4:

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 5

Nombre de membres présents : 3

Nombre de membres en visioconférence :2

Nombre de suffrages exprimés : 4

VOTES : Pour 4

Contre 0

Abstentions 0





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

Collectivité: SDIS80

Utilisateur: Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	BC_02_05_D6
Date de la décision :	2022-05-02 00:00:00+02
Objet:	Attribution de véhicules de fonction
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	080-288000011-20220502-BC_02_05_D6-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20220502-BC_02_05_D6-DE-1-1_0.xml	text/xml	862
Nom original :		
D6 - Attribution de véhicules de fonction.pdf	application/pdf	152355
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20220502-BC_02_05_D6-DE-1-1_1.p	application/pdf	152355
df		

Etat	Date	Message
Posté	18 mai 2022 à 10h30min55s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 mai 2022 à 10h30min59s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 mai 2022 à 16h11min50s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 mai 2022 à 16h11min57s	Reçu par le MI le 2022-05-18



DIRECTION

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES INSTANCES

Tél.: 03.64.46.16.61

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 02 mai 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le mardi 19 avril, s'est réuni le lundi 2 mai 2022 à 14h30 à la Direction Départementale, en présentiel ou en visioconférence via le système LIFESIZE, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (3 membres) étant atteint, le Bureau du C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

	Présent	Excusé
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER	x	
Monsieur Pascal BOHIN (Titulaire)	X	
Madame Christelle HIVER (Suppléant)		
Monsieur Hubert DE JENLIS (Titulaire)	X	
Monsieur Franck BEAUVARLET (Suppléant)		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY	X	
Monsieur Thibault DOMISSE	X	
Monsieur Alain GEST		X
Madame Brigitte FOURE		X

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Messieurs Pascal BOHIN et Thibault DOMISSE ont participé à la séance du Bureau en visioconférence via le système LIFESIZE.

La séance est levée à 16h30.

DELIBERATION N°7

RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS CONTRACTUELS – CRÉATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique pris notamment en son article L332-23-1°;

Vu la délibération n°20 du Bureau du CASDIS en date 18 décembre 2020 autorisant le Président ou son représentant à recruter des agents contractuels;

Considérant l'exposé ci-dessous ?

Lors d'un recrutement effectué sur la base de l'article L. 332-23-1° du code général de la fonction publique susvisé (recrutement suite à un accroissement temporaire d'activité) et conformément à la convention cadre relative au contrat à durée déterminée et au contrat d'apprentissage validée par le bureau du CASDIS du 18 décembre 2020, une délibération relative à la création d'un emploi non-permanent doit être soumise à ce dernier précisant les éléments suivants :

- la catégorie de recrutement (A/B/C);
- le motif juridique du recrutement ;
- la nature des fonctions ;
- le niveau de recrutement et de rémunération ;
- les éléments relatifs au temps de travail.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Bureau du Conseil d'Administration

DÉCIDE

Article 1er:

De créer deux emplois non permanent au grade d'adjoint administratif – 1^{er} échelon (catégorie C) à temps complet dans le cadre du recrutement de deux gestionnaires au sein de la sous-direction santé, lié à un accroissement temporaire d'activité (reprise de données personnelles médicales pour intégration dans le logiciel MédiSap) » pour une durée de 3 mois, à compter du 1^{er} février 2022.

Article 2

De dire que l'impact budgétaire de ces contrats à durée déterminée est estimé à 14 800 €.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4:

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 5

Nombre de membres présents : 3

Nombre de membres en visioconférence : 2

Nombre de suffrages exprimés : 4

VOTES : Pour 4

Contre 0 Abstentions 0

Bureau du CASDIS du 2 mai 2022

Observations	,
Création d'un emploi non permanent	Oui (x2)
Impact financier prévisionnel des contrats initiaux (prise en compte des indemnités de fin de contrat)	14 800.00 €
Durée des contrats	3 mois (à compter du 1° juin 2022)
Nature des fonctions	Gestionnaires
« Grades » de recrutement + quotité de travail	Deux adjoints administratifs territoriaux – 1 ^{er} échelon (catégorie C) à temps complet
Identités des agents recrutés	Non connues actuellement
Sous-direction / groupement / service concerné(e)	Sous-direction santé
Article du code général de la fonction publique	L. 332-23-1° Accroissement temporaire d'activité

Annexe : recrutements d'agents contractuels au sein du SDIS 80 à compter du mois de juin 2022





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur: Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Ty	ype de transaction :	Transmission d'actes
Na	lature de l'acte :	Délibérations
N	luméro de l'acte :	BC_02_05_22_D7
Da	ate de la décision :	2022-05-02 00:00:00+02
O	Objet :	Recrutement de deux agents contractuels -
		création de deux emplois non permanents
De	ocuments papiers complémentaires :	NON
C	Classification matières/sous-matières :	4.2.6 - autres
Id	dentifiant unique :	080-288000011-20220502-BC_02_05_22_D7-DE
U	IRL d'archivage :	Non définie
No	lotification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20220502-BC_02_05_22_D7-DE-1-1_0.xml	text/xml	956
Nom original :		
D7 - Recrutement de deux agents contractuels - création	application/pdf	176700
d'emplois permanents.pdf		
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20220502-BC_02_05_22_D7-DE-1-1	application/pdf	176700
_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 mai 2022 à 10h32min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 mai 2022 à 10h32min22s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 mai 2022 à 15h52min26s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 mai 2022 à 15h52min37s	Reçu par le MI le 2022-05-18



DIRECTION

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES INSTANCES

Tél.: 03.64.46.16.61

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 02 mai 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le mardi 19 avril, s'est réuni le lundi 2 mai 2022 à 14h30 à la Direction Départementale, en présentiel ou en visioconférence via le système LIFESIZE, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (3 membres) étant atteint, le Bureau du C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

	Présent	Excusé
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER	х	
Monsieur Pascal BOHIN (Titulaire)	X	
Madame Christelle HIVER (Suppléant)		
Monsieur Hubert DE JENLIS (Titulaire)	X	
Monsieur Franck BEAUVARLET (Suppléant)		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY	X	
Monsieur Thibault DOMISSE	X	
Monsieur Alain GEST		Х
Madame Brigitte FOURE		X

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Messieurs Pascal BOHIN et Thibault DOMISSE ont participé à la séance du Bureau en visioconférence via le système LIFESIZE.

La séance est levée à 16h30.

DELIBERATION N°8

RASSEMBLEMENT NATIONAL SPORTIF EN SOMME DANS LE CADRE DU CTIF

DEMANDE DE SUBVENTION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Du 20 au 22 mai 2022 se déroule une manifestation sportive nationale entre des équipes de sapeurs-pompiers français et une équipe du Luxembourg. Ceci s'organise dans le cadre du CTIF (Comité Technique International de prévention et d'extinction du Feu) fondé en 1900, dont l'objectif est d'encourager et promouvoir la coopération entres les sapeurs-pompiers et d'autres experts incendie et de secours à travers le monde.

La France ne peut aligner que 10 équipes en comparaison des 2000 de l'Autriche. Le SDIS80 est le seul établissement à pouvoir faire participer des équipes « jeune » et « adulte » et obtenir de bons résultats lors de rencontre internationale comme l'année dernière à MARTIGNY en Suisse et sera qualifié pour les prochaines olympiades en Slovénie en juillet 2022. L'équipe féminine des jeunes sapeurs-pompiers est devenue récemment championne de France à Roquebrune sur Argens.

Le but des organisateurs est de valoriser dans le même temps la Picardie maritime et peut-être un jour accueillir une rencontre internationale qui pourra se faire à Amiens puisqu'il faut au moins un stade de 10 000 personnes pour 3500 athlètes représentant trente nations.

La Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers souhaite une renaissance de ce type de discipline sportive et le SDIS80 est tout désigné pour relancer cette activité.

Pour cela, il fallait un stade, celui d'Abbeville (Stade DOLIQUE) et un local pour la remise de médailles, le « Grenier à Sel » de Saint Valery sur Somme. Afin d'organiser l'évènementiel, sont associés les centre de secours d'Abbeville, Saint Valéry et Le Crotoy ainsi que les Amicales des sapeurs-pompiers d'Abbeville, de Saint Valery et de Le Crotoy ainsi que les villes d'Abbeville et de Saint Valéry ainsi que la participation de l'UD80. L'hébergement des équipes se fera sans frais au lycée Boucher de Perthes à Abbeville et l'Aqu'ABB à Abbeville.

Une participation pécuniaire est demandée aux équipes sauf aux membres du jury et au Luxembourg qui fournit le matériel gracieusement et nécessaire à la compétition.

La présence du « Piper Band » de Nesle accompagnera le défilé des élèves de la Préparation Maritime Militaire prévu aux côtés de nos Jeunes Sapeurs-Pompiers des différents centres de secours concernés dans Saint Valéry pour se rendre au « Grenier à Sel ».

Il est prévu un repas de clôture le samedi 21 mai 2022 afin de conclure ces rencontres sportives par un moment convivial, réunir les équipes, remercier les partenaires et les autorités locales et les représentants de la FNSP. Des conjoints ou invités supplémentaires peuvent être présents contre une rétribution individuelle de 40€. Une entreprise locale est chargée de la préparation du menu, le dressage des tables, le personnel de service et le rangement de l'ensemble.

Au vu des éléments présentés ci-dessus, et puisqu'il ne peut y avoir de gratuité totale, ceci malgré un budget très restreint, le Comité d'organisation de cette rencontre sollicite votre accord pour le versement d'une subvention estimée à 5000€ afin de couvrir les frais de repas de la soirée conditionnés par le nombre des invités à cette manifestation ainsi qu'une contribution au déplacement en Slovénie de notre équipe de jeunes sapeurs-pompiers et adultes, seul département de France à présenter deux équipes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Bureau du Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1er:

D'allouer au comité d'organisation une subvention de 5 000 € nécessaire pour couvrir les frais de repas de la soirée conditionnés par le nombre des invités à cette manifestation ainsi qu'une contribution au déplacement en Slovénie de l'équipe de jeunes sapeurs-pompiers et adultes de la Somme, seul département de France à présenter deux équipes.

Article 2:

La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3:

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 5

Nombre de membres présents : 2

Nombre de membres en visioconférence : 2

Nombre de suffrages exprimés : 4

VOTES Pour : 4

Contre :0

Abstentions: 0





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur: Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	BC_02_05_22_D8
Date de la décision :	2022-05-02 00:00:00+02
Objet:	Rassemblement National Sportif en Somme dans
	le cadre du CTIF
	Demande de subvention
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	080-288000011-20220502-BC_02_05_22_D8-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20220502-BC_02_05_22_D8-DE-1-1_0.xml	text/xml	918
Nom original :		
D8 - CTIF demande de subvention.pdf	application/pdf	188455
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20220502-BC_02_05_22_D8-DE-1-1	application/pdf	188455
_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
Posté		18 mai 2022 à 10h33min30s	Dépôt initial
	En attente de transmission	18 mai 2022 à 10h33min30s	Accepté par le TdT : validation OK
	Transmis	18 mai 2022 à 14h50min40s	Transmis au MI
	Acquittement reçu	18 mai 2022 à 14h50min57s	Reçu par le MI le 2022-05-18



DIRECTION

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES INSTANCES

Tél.: 03.64.46.16.61

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 02 mai 2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le mardi 19 avril, s'est réuni le lundi 2 mai 2022 à 14h30 à la Direction Départementale, en présentiel ou en visioconférence via le système LIFESIZE, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (3 membres) étant atteint, le Bureau du C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

	Présent	Excusé
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER	x	
Monsieur Pascal BOHIN (Titulaire)	X	
Madame Christelle HIVER (Suppléant)		
Monsieur Hubert DE JENLIS (Titulaire)	X	
Monsieur Franck BEAUVARLET (Suppléant)		
Monsieur Jean-Michel BOUCHY	X	
Monsieur Thibault DOMISSE	X	
Monsieur Alain GEST		X
Madame Brigitte FOURE		X

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Messieurs Pascal BOHIN et Thibault DOMISSE ont participé à la séance du Bureau en visioconférence via le système LIFESIZE.

La séance est levée à 16h30.

DELIBERATION N°9

LA PARTICIPATION A UNE COMPLEMENTAIRE SANTE ET PREVOYANCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 27 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu la délibération n° 2 du CASDIS en date du 11 février 2022 relative au budget primitif 2022 du SDIS de la Somme ;

Considérant l'exposé ci-dessous

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique impose dorénavant aux employeurs publics cette participation aux complémentaires Santé et Prévoyance, selon un calendrier orchestré par l'ordonnance 2021-175 du 27 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique.

Pour la fonction publique territoriale, les obligations sont les suivantes :

- Organisation d'un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire (santé et prévoyance);
- Dès 2025, la prise en charge de 20% de la complémentaire prévoyance de leurs agents dans la limite du montant de référence défini par décret ;
- Dès 2026, la prise en charge de 50% de la complémentaire santé de leurs agents dans la limite du montant de référence défini par décret;

A l'issue d'une consultation de ses agents permanents, l'établissement a pu conclure à une disparité des garanties souhaitées par le personnel. De ce constat, le SDIS de la Somme s'engage dans un processus de labellisation pour la complémentaire Santé et la complémentaire Prévoyance.

A l'occasion du vote du budget le 11 février 2022, le C.A.S.D.I.S. a ouvert un crédit pour le financement de la participation. L'objectif de ce présent rapport est de définir le montant et les clés de répartition de cette participation.

I. Les bénéficiaires

Le versement de la participation du SDIS au titre de la protection sociale complémentaire (Santé et Prévoyance) est ainsi à destination :

- Des agents titulaires et stagiaires ;
- Des agents contractuels ;
- Des fonctionnaires et agents publics détachés dans l'établissement;
- Des fonctionnaires et agents publics mis à disposition du SDIS, sous réserve du respect du principe de non cumul des prestations entre l'administration d'origine et le SDIS;
- Des agents contractuels de droit privé.

Les agents placés dans une position autre que l'activité ne pourront prétendre à cette participation sauf en cas de disponibilité pour raison de santé.

Dans l'hypothèse où les deux conjoints travaillent dans la structure, ils bénéficieront chacun du versement de la participation financière pour le contrat souscrit par chacun nominativement, sur la base du justificatif fourni.

II. Les montants

La participation du SDIS sera versée mensuellement, sous la forme d'un montant unitaire par agent sans distinction pour les détenteurs d'un <u>contrat labellisé</u>.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant les conditions de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestées par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiées dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence

Le montant de la participation ne peut excéder le montant de la cotisation qui serait dû en l'absence d'aide.

En fonction du principe d'harmonisation entre fonctions publiques, et dans la limite de ses possibilités budgétaires, l'établissement a défini ces participations :

- Participation au risque « santé » : 15 € bruts mensuel par agent ;
- Participation au risque « prévoyance » : 10 € bruts mensuel par agent.

Le montant versé étant forfaitaire, il n'est pas proratisé sur la quotité de temps de travail de l'agent.

Néanmoins, en cas de recrutement ou de départ d'un agent en cours d'année ou en cours de mois, la participation prévue dans la présente délibération sera calculée au prorata de son temps de présence rémunéré pour la structure.

Dans l'hypothèse où l'agent demandeur bénéficie d'une garantie de protection sociale complémentaire, prise en charge par l'employeur de son (sa) conjoint(e), la participation prévue dans la présente délibération ne lui sera pas versée.

III. La procédure de versement

Le versement mensuel de la participation est conditionné à la présentation d'un <u>justificatif annuel</u> auprès du Groupement Ressources Humaines. Ce document atteste que l'agent a bien souscrit un contrat d'adhésion à son nom avec un organisme labellisé nationalement.

Il revient à l'agent d'informer le Groupement Ressources Humaines de tout changement de situation pouvant induire la perte ou modifier la participation reçue. Il est à noter que toute participation indue perçue par l'agent entraînera une demande de remboursement.

L'agent s'engage à informer la structure de tout changement de situation engendrant la perte ou la modification de la participation perçue. Une demande de remboursement sera automatiquement mise en œuvre pour tout versement indu.

Dans le cas où l'agent est mis à disposition auprès du SDIS, il devra fournir une attestation de son administration d'origine attestant que celle-ci ne lui attribue aucune aide au titre de la participation à la complémentaire santé et/ou prévoyance.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Bureau du Conseil d'Administration

DÉCIDE

Article 1er:

De dire que la participation du SDIS de la Somme au risque « santé » est fixée à la somme de 15 € bruts mensuel par agent.

Article 2:

De dire que la participation du SDIS de la Somme au risque « prévoyance » est fixée à la somme de 10 € bruts mensuel par agent.

Article 3:

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4:

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 5

Nombre de membres présents : 3 Nombre de membres en visioconférence : 2

de membres en visiocorille le luc . 2 Nombre de suffrages exprimés : 4 VOTES : Pour 4 Contre 0

Abstentions 0





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur: Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	BC_02_05_22_D9
Date de la décision :	2022-05-02 00:00:00+02
Objet:	La participation à une complémentaire santé et
	prévoyance
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	080-288000011-20220502-BC_02_05_22_D9-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20220502-BC_02_05_22_D9-DE-1-1_0.xml	text/xml	889
Nom original :		
D9 - Participation à une complémentaire santé et	application/pdf	228004
prévoyance.pdf		
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20220502-BC_02_05_22_D9-DE-1-1	application/pdf	228004
_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 mai 2022 à 10h35min14s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 mai 2022 à 10h35min14s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 mai 2022 à 14h59min54s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 mai 2022 à 15h00min04s	Reçu par le MI le 2022-05-18